



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

*Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région
pour le Traitement des Déchets
(SYBERT)*

RAPPORT ANNUEL
sur la qualité et le prix du service
public d'élimination des déchets

EXERCICE 2013



Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets EXERCICE 2013

Sommaire

EDITO	3
1 PRESENTATION	4
1.1 CREATION	4
1.2 ADHERENTS	4
1.3 COMPETENCES	5
1.4 ORGANISATION POLITIQUE	5
1.5 ORGANISATION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE	5
1.6 FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION GENERALE	6
1.6 FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION GENERALE	6
1.7 ACTIVITE DE L'ADMINISTRATION GENERALE	6
1.8 COMMUNICATION GENERALE	7
1.9 LE PROJET EUROPEEN DU SYBERT : « WASTE ON A DIET » OU « LES DECHETS AU REGIME »	7
2 PREVENTION	8
2.1 ACTIVITE	8
2.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2013 PAR LA PREVENTION	10
2.3 FINANCEMENT DE LA PREVENTION	10
2.4 COMMUNICATION AUTOUR DE LA PREVENTION	10
2.5 PERSPECTIVES POUR LA PREVENTION	12
3 RESSOURCERIE	13
3.1 ACTIVITE	13
3.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2013 PAR LA RESSOURCERIE	13
3.3 FINANCEMENT DE L'ACTIVITE RESSOURCERIE	14
3.4 COMMUNICATION	14
3.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA RESSOURCERIE	14
4 COMPOSTAGE	15
4.1 ACTIVITE	15
4.2 FLUX DE DECHETS ORGANIQUES VALORISES EN 2013	19
4.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ORGANIQUE	19
4.4 COMMUNICATION	19
4.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ORGANIQUE	20
5 DECHETTERIE	21
5.1 ACTIVITE	21
5.2 FLUX DE DECHETS EN DECHETTERIE	23
5.3 FINANCEMENT DES DECHETTERIES	23
5.4 COMMUNICATION	24
5.5 PERSPECTIVES AUTOUR DES DECHETTERIES	24
6 TRI VALORISATION MATIERE	25
6.1 ACTIVITE	25
6.2 FLUX DE DECHETS TRIES ET RECYCLES	25
6.3 FINANCEMENT DU TRI	26
6.4 COMMUNICATION	26
6.5 PERSPECTIVES AUTOUR DU TRI	26
7 VALORISATION ENERGETIQUE	27
7.1 ACTIVITE	27
7.2 FLUX DE DECHETS VALORISES ENERGETIQUEMENT	27
7.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ENERGETIQUE	29
7.4 COMMUNICATION	30
7.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ENERGETIQUE	30
8 FINANCES	31
8.1 PRINCIPES	31
8.2 RECETTES 2013	32
8.3 DEPENSES 2013	32
8.4 ETAT DE LA DETTE EN 2013	32
9 BILAN 2013	36
ANNEXE : LISTE DES COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS PAR COMMUNAUTE ADHERENTE DU SYBERT EN 2013	37
ANNEXE : LES ELUS DU SYBERT FIN 2013	39
ANNEXE : L'EXECUTIF DU SYBERT FIN 2013	41
ANNEXE : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SYBERT	42
ANNEXE : FONCTIONNEMENT DES CHALETS DE COMPOSTAGE	43
ANNEXE : BILAN 2013 DES DECHETTERIES	45
ANNEXE : LE TRI DES COLLECTES SELECTIVES PAR MATERIAUX ET COMMUNAUTE ADHERENTE EN 2013	46
ANNEXE : LES TENDANCES EN MATIERE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT	47
ANNEXE : EVOLUTIONS DES TARIFS	48
ANNEXE : TARIFS 2014	48

EDITO

Fidèle aux années précédentes, 2013 a été riche de projets et de réalisations pour le SYBERT.

La mise en œuvre de la facturation incitative par chacun de nos adhérents a entraîné une très forte diminution des ordures ménagères résiduelles : - 12 % pour l'année écoulée et - 28 % depuis 2008.

Cette évolution a des conséquences importantes sur les équipements du SYBERT, ce qui nécessite une grande réactivité, aussi bien humaine que technique ou économique.

Malgré un sinistre survenu en fin d'année sur la ligne de 2002, l'usine d'incinération a fourni le réseau de chauffage urbain, notamment grâce à l'accueil de déchets non recyclables provenant des activités des entreprises locales. Un important travail de sécurisation de la ligne de 2002 a commencé afin de pouvoir à terme, se passer sereinement de la ligne de 1976.

Le centre de tri fonctionne à présent depuis plus d'une année et le mariage original des équipes - régie, entreprise privée et association d'insertion - a fait ses preuves. L'accueil transitoire des déchets d'une collectivité voisine a permis de tester avec succès les équipes et le process à la capacité maximale.

Les déchetteries ont connu de grands chantiers, avec la mise en place du contrôle des accès et de dispositifs antichute rendus obligatoires par la réglementation. Ces évolutions ont incité les professionnels à s'orienter vers des déchetteries privées dédiées. Ainsi, malgré la facturation incitative, la fréquentation et les tonnages ont baissé en déchetterie.

Le compostage pour tous fait des émules : les composteurs de pied d'immeuble et les chalets se multiplient, attirant de plus en plus d'usagers des zones d'habitat collectif. 2013 a vu l'installation du premier composteur électro-mécanique, destiné à des zones très denses et pauvres en espaces verts.

Côté prévention, des outils et astuces ont été proposés à nos habitants pour réduire leurs déchets : des poules dont la renommée dépasse les frontières hexagonales, des couches lavables, des vidéos pratiques, un appartement pédagogique « Logis 13 Eco », ainsi que des animations grand public ou scolaires.

2013 aura également été une année de maîtrise des coûts, avec une grande vigilance sur les dépenses et les marchés ainsi que la recherche de recettes à travers la vente de matière ou de services et les financements de partenaires ou d'éco-organismes. Cet effort doit permettre à nos adhérents de trouver des marges de manœuvre dans la facturation aux usagers.

2014 sera encore riche de projets ; les élus du nouveau mandat devront s'approprier les enjeux des années à venir et tracer des perspectives.

Le monde des déchets change très vite, en ce qui concerne d'une part les choix des usagers et des acteurs économiques et d'autre part les réglementations et les financements. Ces évolutions doivent s'envisager avec le plus de souplesse possible, pour améliorer l'impact environnemental et financier pour nos habitants. A ce titre, le SYBERT, avec ses adhérents, doit résolument s'inscrire dans une coopération régionale, ce qui lui permettra d'améliorer encore ses services et de poursuivre la maîtrise des coûts, la prévention et la valorisation.

Christophe LIME
Président du SYBERT

1 PRESENTATION

Le présent document constitue le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

1.1 CREATION

Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral le 1^{er} septembre 1999.

Sa création fait suite à des préconisations du Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés du Doubs, arrêté par le Préfet en 1997.

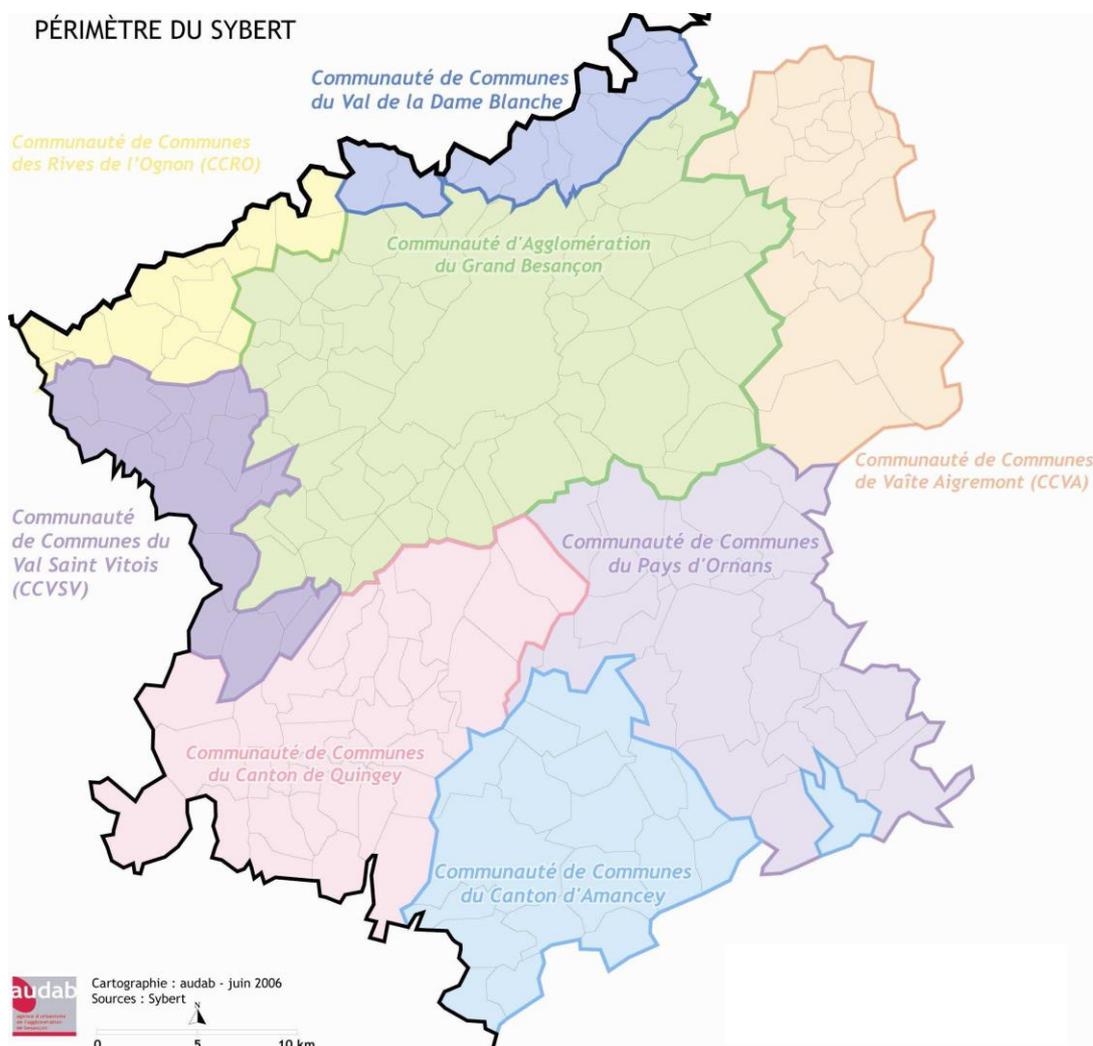
1.2 ADHERENTS

Le SYBERT couvre 198 communes, 228 617 habitants (population municipale 2013), pour 1 498,20 km². La liste des adhérents et leur population figure en annexe.

8 collectivités adhèrent au SYBERT :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), 59 communes, 177 021 habitants ;
- la Communauté de Communes d'Amancey Loue Lison (CCALL), 19 communes, 3 802 habitants ;
- la Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ), 34 communes, 8 912 habitants ;
- la Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO), 24 communes, 11 126 habitants ;
- la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO), 13 communes, 4 205 habitants ;
- la Communauté de Communes de Vaîte Aigremont (CCVA), 21 communes, 6 994 habitants ;
- la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB), 12 communes, 6 667 habitants ;
- la Communauté de Communes du Val Saint Vitois (CCVSV), 16 communes, 9 890 habitants.

Il n'y a eu aucune évolution des adhésions au cours de l'année 2013.



1.3 COMPETENCES

Le SYBERT est compétent pour le **traitement des déchets ménagers et assimilés**, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri, de recyclage ou de stockage qui s'y rapportent.

Le SYBERT est compétent pour les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement suivantes :

- les déchetteries (gestion des hauts et des bas quais),
- la prévention, y compris la gestion des ressourceries et le compostage local,
- le transfert des déchets (gestion des hauts et bas de quais).

La dernière version des **statuts** a été approuvée par le Préfet, le 22 juin 2010.

1.4 ORGANISATION POLITIQUE

Le Comité syndical compte **65 sièges** répartis ainsi :

- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) : 45 sièges,
- Communauté de Communes d'Amancey Loue Lison (CCALL) : 2 sièges,
- Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ) : 3 sièges,
- Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO) : 4 sièges,
- Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO) : 2 sièges,
- Communauté de Communes de Vaïte Aigremont (CCVA) : 3 sièges,
- Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB) : 3 sièges,
- Communauté de Communes du Val Saint Vitois (CCVSV) : 3 sièges.

Les 65 délégués sont renouvelés tous les 6 ans à l'occasion des élections municipales.

Lors du Comité syndical du **5 février 2013**, les délégués ont élu le Président, 8 Vice-présidents et 12 autres membres du bureau. Ce **renouvellement en cours de mandat** a eu lieu en raison la démission du précédent président, suite à son élection au Parlement.

Les Vice-présidents sont chacun en charge d'une compétence et co-présidents d'une des 3 commissions :

- Commission n° 1 : « Finances, Prévention, Compostage », 22 membres,
- Commission n° 2 : « Déchetteries, Ressourceries », 21 membres,
- Commission n° 3 : « Pôle industriel », 21 membres.

La liste des délégués et l'exécutif (président et vice-présidents) figurent en annexe.

1.5 ORGANISATION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Fin 2013, le SYBERT est composé d'une équipe de **42 personnes** (40,2 ETP) :

- 34 agents en filière technique, 6 agents en filière administrative, 1 agent en filière animation et 1 emploi d'avenir,
- 19 femmes, 23 hommes,
- 7 agents de catégorie A, 11 agents de catégorie B et 24 agents de catégorie C.

L'organigramme fonctionnel des services figure en annexe.

7 emplois sont temporaires car liés à des aides de l'ADEME et de l'Union Européenne dans le cadre de projets dont l'échéance est fixée fin 2015.

Les agents du SYBERT sont des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, mis à disposition, via une convention financière dont les montants sont révisés annuellement.

Des recrutements de courte durée ont été effectués au cours de l'année pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

1.6 FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Les locaux, le personnel non affecté à une compétence, le fonctionnement général du SYBERT ont été financés en 2013 par une contribution de **2,36 € HT par habitant**

1.7 ACTIVITE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Les activités d'administration poursuivent leur hausse puisque les missions et activités du SYBERT poursuivent leur développement.

Nombre de **courriers reçus** :

- 2008 : 2 561
- 2009 : 2 251
- 2010 : 2 518
- 2011 : 2 850
- 2012 : 3 308 (hors badges)
- 2013 : 3 013 (hors badges)

Nombre de **courriers envoyés** :

- 2008 : 581
- 2009 : 527
- 2010 : 585
- 2011 : 776
- 2012 : 1 134
- 2013 : 826 (hors badges)

Nombre d'**appels téléphoniques** reçus au standard :

- 2010 : 7 375
- 2011 : 7 925
- 2012 : 8 579
- 2013 : 9 444

Nombre de **consultations** publiées :

- 2008 : 8 consultations pour 10 lots
- 2009 : 7 consultations pour 39 lots
- 2010 : 22 consultations pour 35 lots
- 2011 : 19 consultations pour 26 lots
- 2012 : 34 consultations pour 41 lots
- 2013 : 31 consultations pour 54 lots

Nombre de **mandats** et de **titres** traités :

- 2008 : 1 994 mandats et 792 titres
- 2009 : 2 024 mandats et 731 titres
- 2010 : 1 985 mandats et 937 titres
- 2011 : 2 454 mandats et 1 252 titres
- 2012 : 2 600 mandats et 1 117 titres
- 2013 : 2 430 mandats et 1 833 titres

Nombre d'**agents** (titulaires, temporaires et contractuels) suivis (recrutement, gestion des contrats, suivi des absences diverses, formations...) au SYBERT :

- 2010 : 36 agents
- 2011 : 35 agents
- 2012 : 48 agents
- 2013 : 50 agents

1.8 COMMUNICATION GENERALE

En 2013, le SYBERT a continué de mettre en œuvre son **plan de communication** afin d'accompagner les objectifs stratégiques du SYBERT. Ainsi, tous les outils et actions de communication s'inscrivent dans cette cohérence, tout en permettant de valoriser les missions et les savoir-faire des agents de la collectivité.

2013 a vu la création et la mise en ligne du propre **site internet** du SYBERT. Ainsi, depuis le 30 août 2013, les internautes tapant l'adresse www.sybert.fr se connectent directement sur le nouveau site internet du SYBERT. Pratique et pédagogique, ce nouveau support de communication se veut être un outil destiné à répondre aux questions pragmatiques des habitants du SYBERT : « Comment composter ? », « Quelles sont les modalités pour effectuer une demande de badge ? », « En quoi vont être transformés mes déchets recyclables ? », « Quelles sont les solutions qui existent pour réduire ma production de déchets ? », « Où se situe la déchetterie la plus proche de chez moi ? »... Telles sont les questions auxquelles répond le nouveau site internet. Au-delà des informations pratiques, les informations essentielles du SYBERT sont également présentes : présentation du SYBERT, ses différentes missions, les chiffres-clés des tonnages des déchets... En 4 mois, le site a compté plus de 8 500 visites, soit une moyenne de 80 visites par jour.

Autre élément désormais incontournable de la communication institutionnelle du SYBERT : la lettre d'information « **L'essentiel du SYBERT** ». Diffusé 3 fois par an par voie informatique auprès des membres du SYBERT et de ses partenaires, cet outil de communication permet de donner une visibilité et une plus grande compréhension des missions du SYBERT tout en portant un regard sur son actualité. En 2013, trois numéros ont été réalisés et envoyés par mail en mars, août et novembre. Les adhérents et les communes du SYBERT sont invités à reprendre les informations concernant les citoyens dans leurs propres supports, de sorte à éviter de multiplier les publications.

Le SYBERT a fait appel à un **photographe** professionnel pour l'accompagner dans les moments forts de ses activités (animations, inaugurations), mais également lors du fonctionnement « normal » de ses infrastructures (usine d'incinération, déchetteries, centre de tri...). Ces clichés sont utilisés pour la création des différents supports de communication, mais ils permettent aussi d'étayer la photothèque du SYBERT. Cette campagne photo a également été très utile pour la conception du site internet.

Les **relations avec la presse** (locale et nationale, voire internationale) sont un des piliers de la communication du SYBERT. Au vu de la richesse des événements qui se sont déroulés en 2013 (opération « Des poules pour réduire mes déchets », mise en place des badges en déchetteries, inaugurations de chalets de compostage...), le SYBERT a accentué ses actions à destination des journalistes. Ainsi, deux conférences de presse se sont tenues, 3 invitations à la presse lors de manifestations ont été lancées et une dizaine de communiqués de presse a été diffusée. 2013 fut très prolifique en termes de « retombées presse », puisqu'une centaine d'articles a été consacrée au SYBERT.

1.9 LE PROJET EUROPEEN DU SYBERT : « WASTE ON A DIET » OU « LES DECHETS AU REGIME »

Au regard de l'ampleur et de l'importance du projet, le SYBERT a consacré une rubrique entière à « Waste on a diet » sur son nouveau site internet. Présentation du projet, actions menées, objectifs/résultats attendus sont détaillés en français et en anglais. Le dossier complet est également consultable et téléchargeable.

Afin de communiquer sur l'état d'avancement du projet, le SYBERT a élaboré une lettre d'information bi-annuelle. Ce support décrit toutes les actions inscrites dans le programme européen et fait un état des lieux quant aux objectifs atteints et à atteindre pour 2015. Ce bulletin est rédigé en français et en anglais et est diffusé très largement (membres, partenaires, médias...). Les deux versions sont téléchargeables sur le site internet du SYBERT www.sybert.fr ou www.wasteonadiet.com.

2 PREVENTION

2.1 ACTIVITE

Fin 2013, le SYBERT a terminé la troisième année du **Programme Local de Prévention** des déchets, soutenu par l'ADEME (2010-2015).

Cette année a été marquée par l'opération-phare « des poules pour réduire mes déchets » qui a offert au SYBERT une couverture médiatique nationale voir internationale (plus de 40 articles, interviews, reportages).

L'offre d'animations sur la réduction des déchets vers le grand public a pris de l'ampleur avec plus de 60 animations sur le territoire.

Enfin, les actions en faveur des couches lavables ont permis d'accompagner avec succès la micro-crèche de Quingey et de permettre aux familles qui le souhaitent de tester gratuitement les couches lavables.

Sondage sur les habitudes et comportements des habitants liés à la prévention

Le SYBERT a commandé auprès de l'institut IPSOS une nouvelle enquête d'opinion et de comportement sous la forme d'un sondage téléphonique. Cette étude a été réalisée du 14 au 19 janvier 2013 sur les 8 collectivités adhérentes au SYBERT, auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes. Ce même sondage sur l'évolution des pratiques liées à la prévention des déchets des habitants du SYBERT avait déjà été réalisé en juin 2011.

Ce sondage permet d'alimenter les **indicateurs** nécessaires à l'évaluation du Programme Local de Prévention des déchets (PLP) et du programme Life+ « WASTE ON A DIET ».

Programmation des animations Grand Public

Le SYBERT est de plus en plus sollicité pour animer des stands d'information sur la réduction des déchets, par des associations (foire aux saveurs d'automne, vide-jardin...) ou par les communes (fêtes de village, maison de quartier...). 3 associations locales interviennent pour le compte du SYBERT (TRI, CPIE et Trivial Compost) ce qui permet d'assurer simultanément un grand nombre d'interventions, notamment au printemps (période très chargée en manifestations).

62 animations ont été organisées (réduction des déchets / compostage) et ont permis de sensibiliser 1 000 enfants et 1 600 adultes soit près de 2 600 personnes.

Le budget total est de 23 000 € réparti pour moitié sur les budgets prévention et valorisation organique.

Campagne « la tournée des DEEEglingués »

Parmi les animations grand public de l'année, le SYBERT a participé du 1^{er} au 8 juin 2013 à un événement national appelé « la tournée des DEEEglingués ». Cet événement vise à sensibiliser le grand public sur la collecte et le recyclage des **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** et à toucher le plus grand nombre de personnes pour inciter à rapporter les DEEE dans les points de collecte (magasin, déchetterie). Cette opération originale a permis de sensibiliser près de 950 personnes dont 750 dans les quartiers d'habitat social. Une troupe d'improvisation théâtrale a accompagné les animateurs sur les marchés alimentaires et grandes surfaces permettant ainsi que touches un large public.

Mission de conseil et de formation aux actions de sensibilisation à la prévention des déchets en habitat social

Le SYBERT a constaté des difficultés particulières lors des animations dans l'habitat social : forte rotation locative, maîtrise incertaine de l'écrit et/ou de la langue française, habitudes culturelles différentes... Les outils traditionnels de communication écrite sont inopérants et les discours ne sont pas toujours entendus par les habitants. En effet, le thème des déchets (réduction et compostage) est très éloigné des préoccupations quotidiennes des habitants ciblés, il est donc nécessaire d'introduire des **arguments spécifiques** pour arriver à les toucher, comme par exemple les économies financières possibles, l'amélioration du cadre de vie ou du « mieux vivre » ensemble...

Afin d'améliorer la méthodologie, les discours et argumentaires utilisés, et dans le cadre du projet européen WASTE ON A DIET, le SYBERT a lancé une mission de conseil et de formation pour **améliorer les pratiques** des animateurs sur la réduction des déchets. Le bureau d'études ESPACE ENVIRONNEMENT a été retenu pour mener à bien cette mission qui a démarré en octobre et durera 6 mois.

Appartement pédagogique « Logis 13 Eco »

En partenariat avec la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS, le SYBERT a participé à la conception et à la réalisation de la scénographie sur le thème des déchets. Véritable **outil de sensibilisation** aux thématiques déchets, énergie, eau et qualité de l'air intérieur, l'appartement a ouvert ses portes en novembre 2013 au 13 avenue de Bourgogne à Besançon.

Une animatrice, agent de la Direction Maitrise de l'Energie de la Ville de Besançon, est dédiée aux visites multithématiques. L'objectif principal de cet appartement est d'accompagner les personnes en situation de précarité à **maîtriser leurs charges** (déchets, énergie, eau). Il est ouvert aux scolaires et au grand public habitant sur le territoire du SYBERT. Des visites spécifiques sur les déchets sont également proposées sur demande.

13 panneaux d'exposition ont été spécialement réalisés en collaboration avec la Direction de la Gestion des Déchets du Grand Besançon.

Vidéos sur la prévention et création d'une borne mobile pour leur diffusion

2 nouvelles vidéos ont été réalisées et sont visibles sur le site internet du SYBERT : le **lombricompostage** et le **réemploi** (en partenariat avec l'association TRI)

Elles viennent s'ajouter aux 6 vidéos déjà existantes sur le **compostage**, les **produits toxiques** et les **couches lavables**.

Le SYBERT travaille avec la société AZIMUT à la création d'une **borne mobile multimédia** offrant la possibilité d'être installée temporairement dans différents lieux publics du territoire (mairie, bibliothèque, événement...) et de diffuser toutes les vidéos du SYBERT. Cette borne sera disponible en avril 2014.

Promotion des couches lavables pour enfants

Le SYBERT continue ses actions de sensibilisation vers les structures de la petite enfance et le grand public.

Pour le **grand public**, le prêt gratuit d'un kit d'essai de couches lavables a été lancé mi-septembre 2013 lors de la manifestation organisée par INTERMED « vers des choix solidaires ». Constitué de 16 modèles de couches différentes dont un fabriqué localement par la blanchisserie du Refuge à Besançon, il est prêté sur une durée de 15 jours aux familles qui en font la demande. Cette action vise à permettre aux parents de savoir s'ils sont prêts à utiliser les couches lavables au quotidien et à les aider à choisir le modèle qui convient le mieux à leur enfant. En 3 mois, **30 contacts** ont été établis et **10 familles** ont emprunté le kit d'essai. Pour faire connaître cette action, le SYBERT est présent lors de bourses aux jouets et/ou matériels de puériculture.

Une expérimentation de couches lavables à la **micro-crèche** de Quingey a débuté en mars 2013. Accompagnée par le SYBERT, les élus de la commune et les équipes de professionnels ont validé la généralisation des couches lavables pour les 9 places que compte la crèche. Le modèle de la Blanchisserie du Refuge a été choisi. On estime à 1,6 tonne la quantité de déchets évités par an pour la crèche de Quingey.

Programme de sensibilisation dans les écoles

Le SYBERT est intervenu auprès de **68 classes** du territoire (1 500 élèves). Le programme aborde 5 thèmes relatifs à la réduction des déchets : le compostage ; l'éco-consommation ; le gaspillage alimentaire ; les toxiques et les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ; le réemploi.

Chacune des interventions se présente en **3 séances de 3 heures** chacune, avec une 1^{ère} séance commune à chaque thématique dont l'objectif est de présenter la gestion des déchets en général (les gestes de tri, les différentes filières de traitement). Ce programme est destiné à des enfants de cycle 2 et 3 (écoles primaires).

Partenariat ECOCUP-SYBERT pour le prêt de gobelets réutilisables

Depuis 2012, le SYBERT, en partenariat avec l'entreprise ECOCUP, propose le prêt gratuit de gobelets réutilisables auprès des organisateurs de manifestations. La logistique est gérée par le CHAT - Centre des Handicapés Au Travail - de Besançon (réservation, lavage).

Nombre de prêts en 2013	Nombres de gobelets prêtés
125 (dont 73 sur Besançon)	73 000 (dont 33 000 sur Besançon)

Cette opération évite la surproduction d'un grand nombre de gobelets jetables et permet de maintenir la propreté sur les sites d'accueil.

Par ailleurs, 500 gobelets ECOCUP ont été mis à disposition des adhérents du SYBERT pour leur utilisation propre (conseil communautaire, manifestation interne...)

STOP PUB

Le SYBERT continue la distribution d'autocollant STOP PUB auprès de ses adhérents (3 000 distribués aux partenaires et adhérents, 15 000 fournis à la Direction de la Gestion des Déchets du Grand Besançon).

Réalisation de la matrice « Compta-coût »

Une comptabilité analytique des finances du SYBERT est réalisée chaque année depuis 2011. La réalisation de la matrice « Compta-Coût » est une exigence de l'ADEME dans le cadre du PLP et permet d'identifier spécifiquement les coûts liés à la prévention de manière transversale (en fonction des différents flux de déchets).

La mise en place de la comptabilité analytique constitue également un **outil de pilotage** plus précis du SYBERT.

Soutien financier aux adhérents

Une partie de l'aide perçue par le SYBERT au titre du PLP est reversée aux adhérents qui mettent en place des actions sur leur territoire. En 2013, 6 adhérents ont signé une convention avec le SYBERT pour un montant global de 12 218 € HT sur une enveloppe globale de 47 211,32 €.

Soutien financier aux associations

Une partie de l'aide perçue par le SYBERT au titre du PLP est reversée aux associations locales. Trois associations locales ont perçu une aide en 2013, pour un montant global de 6 985 € HT sur une enveloppe de 8 000 €.

Les projets soutenus sont les suivants :

- CLCV, pour les actions en faveur de la réduction des déchets vers l'habitat social (tournée des DEEEglingués,...),
- CPIE du Haut-Doubs, pour le projet « bar à soupes » autour du gaspillage alimentaire,
- CPIE de la Vallée de l'Ognon, pour le programme régional « Jardiner, naturellement ».

2.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2013 PAR LA PREVENTION

La comptabilité des quantités détournées par la prévention résulte d'un ensemble de gestes effectués par chaque citoyen, allant d'un acte d'achat moins générateur de déchets à un meilleur tri, en passant par la réparation, le réemploi et le compostage.

Les flux évités sont donc difficiles à estimer.

A travers les ressourceries du SYBERT, par le réemploi, 639 tonnes de déchets ont été évités.

A travers le compostage collectif et individuel, on estime que 6 237 tonnes de déchets ont été évités en 2013 (voir détail au § 4.2).

2.3 FINANCEMENT DE LA PREVENTION

La prévention est financée par une contribution de **0,68 € HT par habitant** pour 2013.

A travers le PLP, l'**ADEME** verse un soutien de 239 817 € pour la prévention et le compostage. La part du soutien ADEME pour la prévention (hors compostage) s'élève à 137 715 € HT.

Le financement provient également de l'**Union Européenne** à travers le projet WASTE ON A DIET.

2.4 COMMUNICATION AUTOUR DE LA PREVENTION

En 2013, le SYBERT a continué de mettre en œuvre sa stratégie de communication dédiée au PLP. Ainsi, plusieurs actions de communication se sont tenues afin de favoriser l'atteinte des objectifs du PLP.

Opération « des poules pour réduire mes déchets »

Action phare du SYBERT en 2013, cette opération a permis de communiquer de manière décalée sur les différentes solutions qui existent pour réduire les déchets.

Le principe de l'opération était simple : trouver une quinzaine de **familles** prête à **accueillir deux poules** chez elles afin d'évaluer la part de déchets pouvant être détournée de la poubelle grise. Le SYBERT a fourni les poules et en contrepartie, les foyers volontaires se sont engagés à **peser**, durant trois mois, leurs déchets destinés aux poules, au composteur et à la poubelle d'ordures ménagères.

A travers cette action, le SYBERT souhaite démontrer qu'il existe des solutions adaptées à chaque style de vie pour réduire les déchets. Au-delà des résultats probants de cette opération, ce fut une véritable action de communication pour le SYBERT. Ainsi, plusieurs « temps de communication » se sont tenus :

- « **casting** des familles test » (du 15 janvier au 15 février) : campagne d'affichage, relations presse, diffusion de l'information via les communes, les communautés de communes et les partenaires du SYBERT, suivi de la sélection des familles retenues,
- **lancement de l'opération** (23 mars) : moment convivial de **distribution des poules** aux familles au Couvoir Comtois de Flagey (fournisseur des poules), en présence de « la Madeleine Proust », marraine de l'opération avec invitation des membres du SYBERT, des partenaires et des médias locaux et nationaux,
- **bilan de l'opération** (2 juillet) : soirée de clôture de l'opération au Musée des Maisons Comtoises à Nancray en présence de la Madeleine Proust, marraine de l'opération avec invitation des membres du SYBERT, des partenaires et des médias locaux et nationaux.

Une **vidéo-bilan** a été réalisée lors de l'opération. Quatre familles ont été suivies durant trois mois pour suivre avec eux leur quotidien avec les poules et surtout **connaître la quantité de déchets détournée** grâce à ces gallinacés. Cette action phare du SYBERT a connu un fort succès auprès des médias, puisque l'on compte environ une quarantaine d'articles (local, national et international) consacré à ce projet.

Tournée des DEEEglingués

Pour communiquer sur les **animations** qui se sont tenues dans **différents marchés** bisontins et communautés de communes, le SYBERT a mené une **campagne d'affichage** sur les abribus du réseau Ginko. Ces **affiches** au format A3 ont également été diffusées dans les communautés de communes participant à l'opération. Des **flyers** ont été distribués. Un communiqué de presse a été diffusé auprès des médias locaux.

Campagne de sensibilisation sur les produits toxiques

Lors de la SERD (semaine européenne de la réduction des déchets), qui s'est tenue du 16 au 24 novembre 2013, le SYBERT a mené une campagne de communication intitulée « **moins de toxiques nous on agit !** ».

Initialement prévue avec un habitant du SYBERT comme ambassadeur des solutions alternatives aux produits toxiques, cette campagne de communication a finalement été menée avec le concours de « Maurice », personnage récurrent des vidéos du SYBERT. **Spot radios, encart presse, bannière web et affiches** en arrières de bus et abribus ont permis de sensibiliser les habitants du SYBERT à l'utilisation des produits toxiques (le bon dosage), leur élimination (déchetterie) et les alternatives (produits naturels).

Promotion des couches lavables

En 2013, le SYBERT a lancé un kit d'essai gratuit de couches lavables. Afin de promouvoir cette action, le SYBERT a réalisé en interne une **plaquette d'information** décrivant ce dispositif et expliquant les avantages à utiliser les couches lavables. Elle a été envoyée auprès de nombreux partenaires (1 500 exemplaires). En complément, un communiqué de presse a été envoyé à la presse locale.

Le guide édité par l'ASCOMADE « les couches lavables, c'est cool » a été distribué à 660 exemplaires (habitants et partenaires).

Catalogues « animations grand public et scolaires »

En complément à ces actions de communication, le SYBERT a conçu deux catalogues pour faire la promotion de ses différentes animations et prêt d'outils pédagogiques.

Un catalogue décrivant les **animations scolaires** proposées par le SYBERT a été diffusé auprès de toutes les écoles primaires présentes sur le territoire. Pour faciliter les inscriptions, le SYBERT avait mis en place une inscription en ligne sur son site internet www.sybert.fr.

Un autre catalogue présentant **toutes les animations**, les **stands** et les **outils pédagogiques** proposés par le SYBERT, dans le cadre d'événements grand public a également été réalisé. Ce support de communication a été envoyé à toutes les mairies, adhérents et partenaires du SYBERT.

Outils de communication distribués à nos partenaires ou lors des animations

- 1 500 exemplaires du « Guide pratique sur la réduction des déchets » ont été distribués chez les adhérents et lors des animations grand public,
- 1 500 exemplaires du « Petit manuel des ressources au jardin » ont été distribués chez les adhérents et lors des animations grand public,
- 1 000 exemplaires du guide « les produits dangereux » ont été distribués chez les adhérents et lors des animations grand public.

2.5 PERSPECTIVES POUR LA PREVENTION

La poursuite de la réalisation des actions inscrites dans le Programme Local de Prévention va s'étendre sur les 2 années à venir (2014-2015).

Il s'agit de continuer les **animations** vers les scolaires, le grand public et les publics spécifiques (habitat social notamment) autour des thématiques fortes que sont le gaspillage alimentaire et le réemploi.

L'année **2014** a été désignée **année nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire**. Une campagne sur ce thème sera donc proposée au premier semestre 2014 avec notamment un travail vers les collèges en partenariat avec le Conseil Général du Doubs.

Suivra la tournée de **DEEEglingués** qui s'installera sur le territoire du SYBERT en juin 2014.

Le volet « **couches lavables** » se poursuivra avec la sensibilisation des professionnels de la petite enfance, l'accompagnement des crèches volontaires pour débiter une expérimentation et le prêt des kits d'essai auprès du grand public.

Le second semestre sera consacré à la thématique du **réemploi** et de la **réutilisation**.

Les collectivités (membres et communes volontaires) seront accompagnées autour d'une démarche d'éco-exemplarité.

Enfin, le SYBERT continuera à suivre et à soutenir financièrement les acteurs du territoire afin de les encourager à mettre en place des actions de prévention (adhérents du SYBERT et acteurs du secteur associatif).

Le Programme Local de Prévention soutenu par l'ADEME et le projet WASTE ON A DIET soutenu par l'Union Européenne vont se poursuivre jusqu'en 2015.

3 RESSOURCERIE

3.1 ACTIVITE

Le SYBERT favorise la **filière « ré-emploi »** sur l'ensemble de ses **déchetteries**, en soutenant des associations d'insertion afin qu'elles prélèvent les **objets réemployables**. Ces objets sont ensuite triés, testés, reconditionnés, réparés pour enfin être vendus à prix modique.

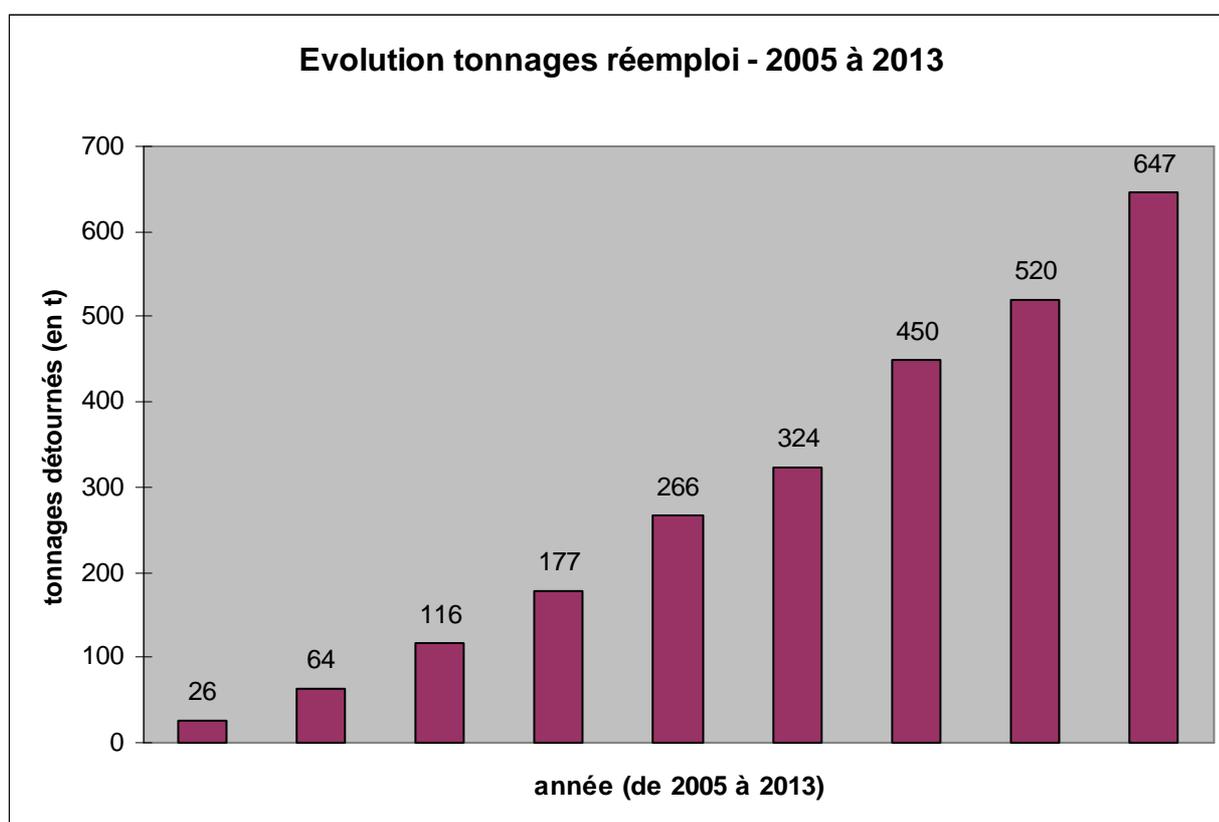
En 2013, **3 associations** interviennent sur le territoire du SYBERT :

- EMMAÛS Besançon sur la déchetterie de Besançon-Tilleroies (vente à La Bergerie, chemin des Vallières à Besançon),
- EMMAÛS Ornans sur les déchetteries d'Ornans et d'Amancey (vente route de Besançon à Ornans),
- TRI sur toutes les autres déchetteries (vente zone artisanale de la Blanchotte à Quingey).

Selon les sites, un ressourcier est présent sur la totalité des heures d'ouvertures au public, les jours de semaine les plus fréquentés ou sur appel. Le ressourcier identifie et prélève les objets ré-employables.

3.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2013 PAR LA RESSOURCERIE

En 2013, les associations ont détourné plus de 647 tonnes d'objets divers en déchetterie. Cette filière existe depuis 2005 au SYBERT et progresse chaque année.



Ces trois associations ont beaucoup évolué ces dernières années : professionnalisation et formation des agents et des nombreux bénévoles, augmentation des capacités de stockage, remise en état et vente. Au cours des trois dernières années, ces associations se sont développées et ont investi dans de nouveaux bâtiments qui leur permettent d'atteindre d'excellents objectifs en matière de réemploi.

Avec l'appui du SYBERT et de nombreux partenaires financiers et humains, les objets détournés par ces associations ont connu une nouvelle vie, après nettoyage, parfois réparation et mise en valeur. Tous ces objets vendus pour une somme modique retrouvent une valeur marchande et symbolique forte.

C'est sur l'ensemble des acteurs de cette filière, citoyens, associations, salariés, bénévoles, partenaires publics que reposent le succès et les résultats de cette filière.

3.3 FINANCEMENT DE L'ACTIVITE RESSOURCERIE

Depuis 2011, le SYBERT a mis en place, en partenariat avec les 3 associations, des conventions annuelles permettant à la fois de fixer un soutien et des objectifs de l'année à venir en terme de tonnages et de qualité.

Le rebut a été dirigé, selon sa qualité, vers des filières de valorisation ou de stockage.

Pour 2013, le soutien aux 3 associations s'est monté à 56 290 €. Le financement de cette activité est actuellement intégré à la compétence déchetterie.

3.4 COMMUNICATION

La communication pour cette activité passe à travers les supports réalisés pour les déchetteries.

Aucune opération de communication spécifique aux ressourceries n'a été effectuée par le SYBERT en 2013.

3.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA RESSOURCERIE

Pour l'année 2014, une nouvelle convention sera signée avec chacune des 3 associations.

Les 3 associations concernées par cette filière ont développé leur activité de ré-emploi et leurs espaces de vente, ce qui permettra d'aller vers une nouvelle hausse des tonnages détournés.

Une réflexion sera menée, en début d'année 2014, sur les modalités de versement du soutien.

4 COMPOSTAGE

4.1 ACTIVITE

Cette activité comprend le **compostage de proximité des biodéchets ménagers** c'est-à dire les déchets de cuisine et les déchets de jardin (déchets verts) produits par les habitants. Le compostage des déchets verts reçus en déchetteries est détaillé dans le chapitre « Déchetterie ».

En 2013, le SYBERT poursuit activement la promotion du « compostage à tous les étages ». La mise en œuvre du projet « Waste on a diet » financé par l'Union Européenne (LIFE+) permet différentes solutions de compostage de proximité dans les secteurs d'habitat collectif : les composteurs en pied d'immeuble se multiplient à bon rythme, et dans l'habitat collectif dense, les chalets de compostage offrent une autre solution aux habitants souhaitant recycler leurs biodéchets. L'installation d'un composteur électromécanique pour un usage mixte (habitants et restauration collective) vient compléter le panel de dispositif mis en place sur le territoire du SYBERT.

Sensibilisation du grand public au compostage

Le SYBERT sensibilise le grand public au compostage sous forme de **stands d'information** tenus lors d'événements locaux, par le biais de trois associations locales : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) du Haut Doubs, TRI, Trivial Compost. Ces interventions permettent d'informer sur les modalités d'achat des **composteurs individuels**, la possibilité de **composter en habitat** collectif, la pratique du compostage ou encore la gestion des déchets verts dans le jardin.

En 2013, le SYBERT a réalisé **30 animations** grand public sur le thème du compostage.

Compostage individuel

Ce type de compostage est pratiqué par les ménages habitant en maison individuelle. En 2013, le SYBERT poursuit ses actions de sensibilisation au compostage individuel, sous deux formes : vente de composteurs à tarif réduit, et organisation d'**ateliers pratiques** sur le compostage.

En 2013, les **tarifs de vente** ont légèrement augmenté (+ 2 %) par rapport à 2012 :

- 16 € TTC pour les petits et grands modèles en **bois** (300 litres et 600 litres),
- 21 € TTC pour les composteurs en **plastique** (400 litres).

Chaque composteur est accompagné d'un **bio-seau** de 7 litres et d'un guide pratique sur le compostage. Le SYBERT a acheté ces composteurs auprès du fournisseur Beauvais Diffusion au prix de 52,55 € HT (modèle en bois 300 l), 60,66 € HT (modèle en bois 600 l) et 35,97 € HT pour le modèle plastique.

Le SYBERT a organisé **3 sessions de distribution** sur les différents points relais du SYBERT (adhérents du SYBERT ou communes). Sur le territoire de la CCVSV (Val Saint Vitois) et de la CCRO (Rives de l'Ognon), les adhérents enregistrent directement les commandes des habitants et leur distribuent les composteurs au fil de l'eau.

La répartition des ventes de composteurs par secteur est la suivante :

Adhérent	Nombre de composteurs commandés en 2013 sur le SYBERT	
	Nombre total de composteurs	Nombre total de commandes
CAGB	1 048	989
CCALL	15	12
CCCQ	53	43
CCPO	66	56
CCRO	118	103
CCVA	66	60
CCVDB	62	53
CCVSV	279	262
Total	1 864	1 578

La vente des composteurs individuels a subi une **baisse de 18 %** par rapport à 2012, cette tendance est à peu près homogène sur le territoire (sauf sur la CCVSV et la CCRO).

La mise en place de la redevance incitative sur tout le territoire et une politique ancienne de promotion du compostage individuel (17 ans !) ont conduit à une pratique du **compostage individuel pour plus de 75 %** des ménages résidant en maison, ce qui explique l'essoufflement des dotations.

S'appuyant sur le CPIE, le SYBERT a réalisé **14 ateliers pratiques** sur la pratique du compostage et la gestion des déchets verts, dont 11 en déchetterie (sur placette de démonstration au compostage) et 3 dans un jardin particulier. Ces interventions ont touché **255 personnes**.

Lombricompostage



Ce type de compostage s'adresse aux habitants **en appartement** et sans jardin à proximité.

Un lombricomposteur est un composteur d'appartement, dans lequel des vers, fournis avec le lombricomposteur, dégradent les biodéchets, sans lien avec le sol.

Le lombricomposteur doit être placé dans un endroit abrité dans lequel les températures sont comprises entre 15 et 25°C. Il permet de récolter de l'engrais liquide et du lombricompost pour alimenter les jardinières.

En 2013, **37 lombricomposteurs ont été distribués** et 3 sessions de formations au lombricompostage organisées.

Au total, depuis 2010, 145 lombricomposteurs ont été distribués sur le territoire du SYBERT.

Compostage collectif en pied d'immeuble

Ce type de compostage est développé au sein des immeubles disposant d'espaces verts. Il est autogéré par les habitants. L'initiative doit être portée par au moins **2 résidents volontaires**, les **guides-composteurs**, ce sont les référents compostage au sein de leur immeuble. Les biodéchets sont compostés dans des bacs disposés en batterie (3 ou 4 composteurs sont installés).

Accompagnement des projets par le SYBERT

Le SYBERT apporte son soutien aux habitants pour composter en pied d'immeuble. Cette **aide** comprend l'étude du projet sur site, sa présentation aux copropriétaires ou au bailleur, la **fourniture** et l'installation du matériel nécessaire (composteurs, bioeaux, matériel de jardinage), la communication et le **démarrage** du composteur avec les habitants, la **formation** des guides-composteurs, le **suivi du site pendant 1 an**, la fourniture de broyat pendant 1 an.

L'état de développement du compostage en pied d'immeuble au 31/12/ 2013 est le suivant :

	Année de démarrage				Nombre total de sites en pied d'immeuble
	2010	2011	2012	2013	
Nombre de nouveaux sites	10	30	47	82	169
Nombre de foyers concernés	152	1 304	1 650	3 236	6 342
Nombre de foyers participant	51	413	726	1 375	2 565

Nota : les chiffres de 2013 intègrent des sites (9 petites copropriétés) dont le démarrage est antérieur à 2013.

Sur les **169 sites**, le **taux de participation** des habitants est en moyenne de **40 %**.

Les guides-composteurs, habitants bénévoles responsable du site, peuvent bénéficier d'une formation gratuite sur le compostage (1/2 journée), dispensée par le SYBERT. Les guides-composteurs sont un relais d'information primordial entre voisins d'une part et avec le SYBERT d'autre part. En 2013, 7 sessions de formation ont été organisées pour 88 guides composteurs formés. Depuis 2010, sur un **total de 463 guides-composteurs**, **203** ont été **formés**.

Les **forfaits** demandés en 2013 aux bailleurs ou syndicats pour l'accompagnement d'un site sont :

- immeuble entre 6 et 20 logements : forfait de 102 € HT,
- immeuble entre 21 et 50 logements : forfait de 204 € HT,
- immeuble de 51 logements et plus : forfait de 306 € HT.

Accompagnement ciblé en habitat social

Sur 169 sites de compostage en fonctionnement, **32** sont en **habitat social**, ce qui représente 1 800 foyers touchés et 523 foyers participants.

Bailleur / sites	Nombre de sites en fonctionnement	Nombre de logements concernés
Grand Besançon Habitat (GBH)	5	367
Habitat 25	10	701
NEOLIA	9	420
SAIEM B	8	367

L'acquisition des gestes de tri et de compostage des biodéchets en habitat social nécessite des actions informatives et **pédagogiques adaptées**. Ces actions doivent être menées en contact direct des populations concernées, peu réceptives à la communication écrite classique.

En 2013 la présence du SYBERT sur le **terrain** a été renforcée, grâce à des actions menées en partenariat.

Le SYBERT a passé une convention avec l'**association Unis Cité**, pour le recrutement de 16 jeunes en **service civique** afin de promouvoir la pratique du compostage en habitat social. Leurs interventions se sont déroulées de janvier à juillet 2013, sur plusieurs quartiers. Les actions réalisées sont les suivantes :

- **informer les habitants** sur le compostage collectif, à travers des visites en porte à porte, des **stands** dans halls d'immeuble, des stands d'information sur manifestations de quartier ;
- développer la connaissance du **tissu associatif** dans les quartiers, par la rencontre de relais locaux.

Sur la durée du projet, environ **1 500 habitants** ont été **rencontrés** en porte à porte sur 6 500 logements ciblés ; les jeunes ont participé à une trentaine de manifestations (animation en pied d'immeuble, fêtes de quartiers) et ont rencontré une dizaine de structures relais sur une cinquantaine identifiées dans les quartiers.

Au total une **dizaine de projets** de compostage en pieds d'immeuble ont abouti, suites à ces actions.

Le bilan global est **mitigé** en raison d'une carence d'encadrement de l'équipe. Cette expérience a montré que la sensibilisation des habitants nécessite des **compétences** relationnelles dont ne disposaient pas suffisamment les jeunes en service civique. Il a été décidé de **ne pas poursuivre** ce partenariat.

L'**association CLCV** a poursuivi ses actions de promotion du compostage en 2013 :

- distribution d'une **enquête** sur le compostage collectif dans les boîtes aux lettres des locataires, afin d'identifier les habitants souhaitant composter et ceux souhaitant devenir bénévoles : 1 500 questionnaires distribués et **14 guides composteurs identifiés** ;
- tenue de **8 stands** d'information sur des manifestations de quartiers et participation à **3 inaugurations** sur le compostage en pied d'immeuble ;
- organisation de **2 réunions d'information** : l'une destinée aux **locataires** en habitat social et l'autre aux **copropriétaires**.

Ces actions menées par la CLCV, ont permis le lancement de 8 projets de compostage en habitat social.

A travers la sensibilisation au tri, la **Direction de la Gestion des Déchets** du Grand Besançon apporte sa contribution au développement du compostage en recensant, lors des visites en porte à porte ou sur les stands d'animation, les habitants volontaires pour devenir guide-composteur. Plusieurs sites ont déjà vu le jour grâce à leurs interventions.

Développement du réseau des guides composteurs

Le SYBERT encourage le développement du réseau d'échanges entre guides-composteurs, initié en 2012 par l'association **Trivial Compost** avec l'objectif de créer une communauté d'entraide pour améliorer les pratiques du compostage collectif, pérenniser les sites et favoriser l'essaimage des projets de compostage collectif.

Les actions menées par l'association Trivial Compost en 2013 ont été :

- organisation de « la **semaine internationale du compostage** » du 4 au 11 mai 2013, avec accueil du public par les guides composteurs sur 6 sites, l'animation de 2 stands compostage dans les quartiers et l'organisation d'un événement avec animations durant 3 jours à Battant (environ 800 visiteurs),
- organisation du « **concours de la plus belle courge** », avec distribution de plants de courges à planter dans le compost récolté,
- informations et conseils aux guides-composteurs via **internet** (site internet, page facebook, 8 lettres),
- mise à disposition de **supports** de communication auprès des guides composteurs
- réalisation d'un **sondage d'évaluation** des besoins auprès des guides composteurs dont le site fonctionne depuis plus d'un an.

Echanges avec d'autres collectivités, réseaux d'échanges

En 2013, le SYBERT a présenté sa politique de compostage de proximité, répondant à des sollicitations :

- 2 rencontres locales organisées par l'association ASCOMADE,
- 1 colloque national organisé par l'ADEME à Paris en juin 2013.

Le SYBERT a également répondu à l'invitation de collectivités :

- en mars 2013, à Dijon à l'occasion d'une journée organisée par le Conseil Général de Côte d'Or,
- en décembre 2013, à Besançon, à l'occasion d'une formation pour les collectivités (Pays de Montbéliard, Bourg en Bresse, Dole),
- en mai 2013, à Cluj, en Roumanie, à l'occasion des Journées « eau énergie déchets » organisées par l'Institut Français destinées aux collectivités roumaines et dans le cadre de la coopération entre les villes de Besançon et Bistrita.

Chalet de compostage

Cet équipement permet de recycler sur place des quantités importantes de biodéchets (jusqu'à 20 tonnes par an), le SYBERT a choisi de le développer dans les **zones d'habitat collectif à forte densité disposant de peu d'espaces verts**. Pour l'instant, ces équipements concernent des secteurs très denses de Besançon.

3 nouveaux chalets ont été mis en route en 2013 : Place Olof Palme à Palente (450 foyers), Place Jean Moulin à Planoise (500 foyers) et Place Granvelle dans le centre ville.

Les chalets ne sont **ouverts au public** que lors des horaires d'accueil, soit 3 à 4 heures d'ouverture sur 2 ou 3 jours. La gestion est réalisée par la Régie des Quartiers de Besançon, dans le cadre d'un marché d'insertion. Le SYBERT encourage également l'ouverture par des habitants bénévoles comme au chalet de la place de la Liberté.

Les résultats sont présentés en annexe.

Composteur électromécanique

Le composteur électromécanique est un tube en acier d'une longueur de **5 mètres**. Les biodéchets sont introduits d'un côté, dans la trémie d'alimentation, et apportés par une vis dans le cylindre où a lieu la fermentation. Le cylindre tourne très lentement, faisant avancer la matière située à l'intérieur ; les durées et fréquences de rotation sont régulées via un automate. **6 semaines** après l'introduction des biodéchets, le compost est extrait à l'autre extrémité. Les habitants peuvent apporter leur biodéchets **lors des horaires d'ouverture**.

L'objectif du projet d'installation d'un composteur électromécanique au **Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) « Les Oiseaux »** est de valoriser les biodéchets des habitants proches ainsi que les biodéchets issus de la restauration collective du FJT, soit environ **600 kg de biodéchets par semaine** dont 400 kg pour le FJT. Ce matériel est expérimenté pour la première fois dans notre région. De plus, l'ouverture aux habitants en fait un projet unique en France.

Le FJT a réalisé les travaux nécessaires pour aménager un local permettant de protéger la machine de marque suédoise Aletrumann, des intempéries et du vandalisme, et de la raccorder aux réseaux (eau, électricité). Le SYBERT a passé un marché avec Vauché Biowaste pour la fourniture, la livraison et la mise en route du composteur, ainsi que la formation du personnel à son utilisation.

Le composteur a été installé le **2 décembre 2013** et mis en route le 3 décembre.

Le SYBERT et le FJT les Oiseaux ont passé une convention qui définit les engagements de chaque partie. Le SYBERT s'est engagé à verser une subvention annuelle de 8 000 € au FJT pour l'accueil des habitants et la gestion du composteur. Le FJT finance les consommables (eau, électricité) et l'hébergement.



Partenaires

Le SYBERT a poursuivi les partenariats suivants en 2013 :

- pour le compostage en pied d'immeuble avec l'association Trivial Compost, l'association de locataires CLCV et les bailleurs sociaux,
- pour les chalets de compostage avec les associations ADDSEA et Régie des Quartiers, ainsi que les services techniques de la Ville de Besançon,
- pour le compostage accéléré avec le FJT les Oiseaux.

4.2 FLUX DE DECHETS ORGANIQUES VALORISES EN 2013

Les quantités estimées de biodéchets détournées par le compostage sont les suivantes :

- en habitant individuel : 70 kg de déchets de cuisine par personne et par an et autant de déchets de jardin ;
- compostage en pied d'immeuble : 40 kg de déchets de cuisine par personne et par an ;
- lombricomposteur : 40 kg de déchets de cuisine par personne et par an.

De 2000 à 2013, 16 988 foyers ont acheté un (ou plusieurs) composteur auprès du SYBERT. Pour mémoire, sur le territoire du SYBERT, un foyer compte en moyenne 2,5 habitants.

En 2013, on estime que :

- **3 000 tonnes** de déchets de cuisine ont été compostées dans des **composteurs SYBERT** et autant de déchets de jardin (ce chiffre n'intègre pas le compostage en tas ou via un composteur autofabriqués),
- **197 tonnes** de déchets de cuisine ont été compostées dans les sites de **compostage collectif** (2 500 foyers participants),
- **15 tonnes** de déchets de cuisine ont été compostées dans les **lombricomposteurs**.

Les quantités de biodéchets apportés dans les chalets de compostage et le composteur accéléré sont bien connues, puisque tous les apports sont pesés.

En 2013, on a mesuré que :

- **25 tonnes** de déchets de cuisine ont été compostées dans des **chalets de compostage**,
- **1 tonne** de déchets de cuisine ont été compostées dans le **composteur accéléré**.

Au total, pour l'année 2013, on estime que **6 237 tonnes** de déchets ont été détournées par compostage local.

4.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ORGANIQUE

La valorisation organique est financée par différentes ressources :

- la contribution des adhérents du SYBERT qui s'élève à **1,45 € HT par habitant** en 2013 ;
- les subventions de l'ADEME : d'une part à travers une partie de la subvention du Programme Local de Prévention pour les actions relatives au compostage (102 102 € HT) et d'autre part à travers des soutiens liés à l'achat de composteurs (composteurs individuels, fabrication et installation des chalets de compostage) ;
- les subventions du Conseil Général portant sur les actions de communication, l'achat des composteurs et la fabrication et installation des chalets de compostage ;
- les subventions de l'ADEME et du Conseil Général pour l'achat du composteur accéléré ;
- les recettes liées à la vente composteurs individuels et collectifs.

4.4 COMMUNICATION

Une rubrique est consacrée aux différents types de compostage sur le **nouveau site internet** www.sybert.fr.

Comme chaque année, le SYBERT a mené **2 campagnes médiatiques** pour promouvoir le compostage collectif (pied d'immeuble et chalet de compostage). Fin **janvier** et fin **septembre**, des spots ont été diffusés sur les radios locales (France Bleu, Chérie FM, Villages FM, radio campus), des publireportages dans la presse écrite (Est républicain, le Mag, la presse bisontine) et des bannières (macommune.info) sur internet.

Une communication spécifique est mise en place lors de chaque **inauguration de chalet de compostage**. Plusieurs supports et outils complémentaires sont élaborés pour ces événements : communiqué de presse (médiat locaux) affiches et lettres d'invitation (habitants du quartier et élu du SYBERT), flyer avec les horaires et indication des déchets acceptés ou pas (personnes inscrites au chalet), annonce sur la page actualité du SYBERT et panneau d'affichage présentant le projet et les détails techniques (habitants du quartier et personnes inscrites).

Le **mémo compost** a vu le jour en 2013 : cette plaquette A4 recto-verso est destinée aux habitants d'habitat social afin de leur expliquer de manière simple et pédagogique la mise en place de composteurs collectifs au pied de leur immeuble. La plaquette a été diffusée à **8 000 exemplaires** auprès des bailleurs et via les ambassadeurs du compostage d'Unis Cité.

A l'occasion de la **semaine internationale du compostage** (5 - 11 mai 2013), des outils de communication ont été diffusés par l'association Unis-cité (programme des manifestations, affiche et flyer annonçant l'événement, panneaux indiquant les lieux de compostage collectif ouvert...). Le SYBERT a complété cette communication par une campagne médias pour valoriser le compostage collectif (encart presse, spot radio et bannière web).

En 2013, le **bon de commande** pour les **composteurs individuels** a été modifié en interne (intégration de la nouvelle charte graphique du SYBERT). La plaquette a été éditée en **15 000 exemplaires** puis diffusée via les

déchetteries, les adhérents du SYBERT et leurs communes. Elle est également téléchargeable sur le site internet du SYBERT.

Enfin, les actions de communication du SYBERT sont relayées par des articles dans les supports des collectivités (adhérents, communes) ou des revues particulières (lettre aux locataires éditée par les bailleurs).

4.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ORGANIQUE

En 2014, la mise en œuvre du programme de « compostage à tous les étages » se poursuivra intensément.

En habitat collectif, il est prévu de :

- poursuivre le développement du compostage en pied d'immeuble avec 100 nouveaux sites en 2014 grâce au renforcement des échanges avec les syndicats privés de gestion et des actions de communication ciblées vers les présidents de copropriétés,
- poursuivre l'information des organismes logeurs et associations de locataires, en coordination avec les actions menées en habitat social par la Direction de la Gestion des Déchets du Grand Besançon,
- développer et structurer le réseau de guides composteurs,
- installer 4 nouveaux chalets de compostage dans les quartiers d'habitat dense,
- suivre le compostage accéléré au FJT Les oiseaux,
- mettre en place une filière pérenne d'approvisionnement en broyat sur Besançon grâce à la sensibilisation des entreprises d'espaces verts et des syndicats de gestion.

En habitat individuel, il est prévu de :

- évaluer la politique de vente de composteurs à tarif réduit,
- développer des ateliers sur la pratique du compostage,
- co-construire des actions adaptées au territoire avec les adhérents du SYBERT.

5 DECHETTERIE

5.1 ACTIVITE

Le SYBERT dispose en 2013 d'un réseau de **18 déchetteries**.

L'accès est gratuit pour les particuliers, payant pour les non-ménages. Les tarifs proposés aux non-ménages figurent en annexe. Tout habitant du SYBERT se trouve à moins de 10 minutes en voiture d'une déchetterie.



La compétence du SYBERT comprend le gardiennage (haut de quai) et l'évacuation des déchets (bas de quai).

Fin 2013, **15 gardiens SYBERT** assurent l'accueil des 9 déchetteries les plus importantes : Besançon-Tilleroyes, Besançon-Thise-Andiers, Pirey, Devecey, Saône, Saint-Vit, Ornans, Thoraise et Placey. Ils sont parfois secondés par des agents mis à disposition par des prestataires. L'accueil des 9 déchetteries les moins importantes est assuré par des prestataires : Arc-et-Senans, Roulans, Marchaux, Lavans-Quingey, Epeugney, Bouclans, Amancey, Myon et Byans-sur-Doubs.

L'accueil en déchetterie représente environ **32 équivalents temps plein** pour 51 200 heures de gardiennage.

En 2013, la fréquentation des déchetteries a connu une baisse, pour la deuxième année depuis la création du réseau, pour atteindre **605 168 visites** (- 7,89 % par rapport à 2012). Cette évolution pourrait être la conséquence d'une vigilance accrue envers les non-ménages.

Dès 2012, le SYBERT a engagé la mise en œuvre d'un **contrôle des accès**, afin de mieux identifier les non-ménages, mieux suivre les fréquentations et faire porter le coût du service à chaque catégorie d'usagers.

Le dispositif est en place depuis l'été 2013 ; la finalisation de la mise au point et la réception sont en cours.

Fin 2013, le SYBERT a distribué **53 140 badges ménages** et créé 926 comptes non-ménages pour 1 466 badges en l'espace de quelques mois.

L'année 2013 a été marquée par la réalisation des **travaux de mise aux normes et de sécurisation** des déchetteries. Ces évolutions résultent directement de la mise à jour des textes réglementaires concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE.), rubrique 2710, dont font partie les déchetteries (arrêté n°2012-384 du 20 mars 2012).

Pour la sécurisation des sites, le principe technique retenu est le suivant :

- **réhausse des murs en béton** situés en haut de quai à concurrence de 0,8 mètre sur la totalité des emplacements (hors emplacements bennes à gravats) ;
- pose, sur la grande longueur, de **bavettes métalliques relevables** de 0,5 mètre en appui sur le mur, de telle sorte que, une fois relevée, la hauteur globale soit de 1,1 mètre minimum ;
- pose, sur la petite longueur, de **garde-corps fixes** de 0,3 mètres de hauteur, afin d'obtenir également une hauteur finale de 1,1 mètre minimum ;
- cas spécifique des emplacements de **bennes « gravats »** : relèvement du niveau du bas de quai afin que le différentiel entre le haut du muret et le niveau de la plateforme soit inférieur à 1 mètre, ce qui supprime l'obligation d'un muret de 0,8 mètre de haut. Dans ce cas, un simple dispositif de **bute-roues** en haut de quai suffit pour sécuriser l'emplacement.

Les travaux ont été achevés mi-décembre ; le montant global de l'opération est de 495 738 € HT.

En parallèle, l'ensemble de la **signalétique** a été renouvelée : pictogrammes officiels ADEME, numéros de bennes et prévention du risque de chutes, pour un montant de 52 729 € HT.



Vue d'une déchetterie avant les travaux...



et vue d'une déchetterie après les travaux !

Toutes les déchetteries ont été équipées d'un **module spécifique** pour le stockage des **déchets dangereux**. Ces modules sont conformes aux prescriptions techniques de la nouvelle réglementation. Le coût global d'acquisition de ces équipements est de 110 410 € HT.

Deux **nouvelles filières** de valorisation des déchets ont vu le jour en 2013.

La **filière « mobilier »** est la conséquence d'une nouvelle obligation REP (Responsabilité Elargie du Producteur). 4 déchetteries ont été équipées de benne spécifique pour la collecte du mobilier (déchettes de Pirey, Devecey, Besançon-Tilleroyes et Thise-Andiers).

La mise à disposition de la benne, la collecte, le transfert vers un site de tri-massification et le traitement sont pris en charge par l'éco organisme national de référence, ECO MOBILIER. En place depuis mi-octobre, cette filière a permis de valoriser 309 tonnes de mobilier. Elle sera progressivement déployée sur les autres sites dans les mois à venir, sous réserve de pouvoir mettre une benne supplémentaire en place.

La **filière « incinérable »** est issue de la volonté de valoriser une partie du flux « encombrants » et d'augmenter les apports de déchets à l'unité de valorisation énergétique. Une partie des déchets destinés à l'enfouissement étant potentiellement valorisables dans l'unité du SYBERT, une expérimentation a été lancée sur 4 sites (déchettes de Pirey, Devecey, Besançon-Tilleroyes et Thise-Andiers) dès le printemps 2013. Elle a permis de valoriser 721 tonnes de déchets.

5.2 FLUX DE DECHETS EN DECHETTERIE

Le tableau ci-dessous présente les filières et destinations des déchets triés en déchetterie pour l'année 2013.

Matériaux	Destination	Devenir
Encombrants, tout-venant	Centre de stockage pour déchets non dangereux de Fontaine-les-Clerval (SITA)	Stockage
Inertes (gravats, déblais)	Centre de stockage pour déchets inertes de Saint-Vit (SACER)	Stockage pour comblement d'une ancienne carrière
Déchets verts (tontes, taille..)	Unité de compostage de Roche-les-Beaupré (COMPO FRANCE) ou co-compostage agricole local	Amendement organique (compost)
Métaux	Unité de broyage puis fonderie	Nouveaux objets métalliques
Papiers et cartons	Centre de tri de Besançon (SYBERT) puis papeterie	Papiers, cartons
Verre	Unité de broyage (SOLOVER 71) puis fonderie	Verre
Appareils électriques et électroniques	Unité de dépollution puis démontage et broyage de Conliège (JURATRI 39) ; éco organisme ECO-SYSTEMES	Nouvelles matières et énergie
Lampes à décharge (néons, fluo-compactes)	Unité de broyage et séparation ; éco-organisme RECYLUM	Nouvelles matières et énergie
Piles, accumulateurs (batteries de téléphone...) et batteries auto	Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort (TRIADIS 39)	Nouvelles matières et énergie
Textiles, vêtements, linges de maison	Unité de regroupement et de tri de Lons-le-Saunier (Collectif textile franc-comtois 39) puis recyclage ; éco organisme ECO-TLC	Réemploi ou chiffons, rembourrage
Objets réutilisables en bon état	Recyclerie – ressourcerie de Quingey (TRI), Besançon et Ornans (EMMAÜS)	Réemploi
Bois (planches, meubles...)	Unité de broyage et recyclage de Lure (SWEDSPAN 70)	Panneaux agglomérés
Pneumatiques de voiture	Unité de broyage et granulation de Dijon (CFRC 21)	Combustible pour cimenterie
Déchets dangereux	Unité de traitement spécial de Beaufort (TRIADIS 39) et de valorisation énergétique de Salaise (TREDI 38)	Nouvelles matières et énergie
Huiles végétales (friture)	Unité de valorisation énergétique	Energie (chaleur)
Huiles minérales (moteur)	Unité de purification	Nouvelle matière et énergie
Produits contenant du mercure (thermomètre)	Unité de traitement spécial de Beaufort (TRIADIS 39) et de valorisation énergétique de Salaise (TREDI 38)	Energie et stockage
Plastiques (souples et durs)	Unité de broyage et valorisation de Velesmes Essarts (ATLANTIDE)	Nouvelles matières premières
Mobilier	Unité de tri-massification de Besançon (DOUBS RECYCLAGE) et unités de valorisation matière et énergétique ; éco-organisme ECO-MOBILIER	Energie et nouvelles matières premières
Incinérables	Unité de valorisation énergétique de Besançon (SYBERT)	Energie

Focus sur la valorisation des déchets verts reçus en déchetterie

En 2013, 14 002 tonnes de déchets verts ont été reçus en déchetterie. La majeure partie est compostée sur une unité privée.

8 déchetteries sont équipées d'aires de **stockage** temporaire des déchets verts, en vue d'un **broyage** et d'un **co-compostage** agricole local : Saint-Vit, Roulans, Bouclans et Amancey, Thoraïse, Lavans-Quingey, Arc et Senans et Epeugney.

En 2013, 4 482 tonnes de déchets verts ont été valorisées par co-compostage local, soit environ 32 % du gisement global.

Les coûts de ces 2 filières sont équivalents.

5.3 FINANCEMENT DES DECHETTERIES

Les déchetteries sont principalement financées par une contribution de **22,40 € HT par habitant**

Le financement provient également du soutien d'éco-organismes, de la vente de matière et des facturations adressées aux non-ménages pour leurs dépôts, des soutiens de l'Union Européenne, de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau.

5.4 COMMUNICATION

En 2013, la communication a concerné exclusivement les dispositifs de **contrôle des accès** :

- élaboration et diffusion des plaquettes d'information permettant aux usagers (5 catégories : particuliers, professionnels, administrations, collectivités et associations) d'obtenir un badge,
- conférences de presse : lancement de l'opération et des travaux, mise en service des équipements,
- affiches d'informations sur sites.

5.5 PERSPECTIVES AUTOUR DES DECHETTERIES

L'année 2014 connaîtra plusieurs développements.

Les opérations de **mise aux normes** doivent être finalisées : en complément des actions menées en 2013, des aménagements complémentaires doivent être réalisés afin que l'ensemble des sites répondent aux critères de la nouvelle réglementation. Ces aménagements auront peu d'impacts visibles.

Après l'achèvement des études et l'élaboration des plans définitifs, les travaux d'**aménagement** de la déchetterie de **Besançon-Tilleroyes** devraient être lancés. Ils nécessiteront la fermeture complète du site pendant plusieurs mois. En parallèle, une modification du dossier ICPE sera engagée afin de permettre la création d'une plateforme de stockage et broyage des déchets verts à l'horizon 2015.

La même démarche sera lancée pour l'**aménagement** de la déchetterie de **Thise-Andiers**. Le projet inclura la création d'une plateforme pour le stockage et broyage des déchets verts.

Une réflexion est engagée pour améliorer la **lutte contre le vandalisme**. Les dispositifs actuels de vidéo-protection doivent évoluer pour plus de fiabilité.

La filière « mobilier » sera progressivement généralisée à l'ensemble des déchetteries.

6 TRI VALORISATION MATIERE

6.1 ACTIVITE

Depuis mi 2012, le tri des collectes sélectives (déchets recyclables) est réalisé au centre de tri exploité par le SYBERT. Toutes les communautés adhérentes apportent leurs collectes sélectives.

L'exploitation est réalisée pour grande partie en **régie** : direction, gestion des flux entrants et sortants, engins, consommables et maintenance. La chaîne de tri (valoristes, caristes) est exploitée par l'entreprise COVED et son sous-traitant l'association d'**insertion** GARE-BTT.

En outre, depuis mi 2013, le centre de tri du SYBERT accueille de façon **transitoire** des collectes sélectives issues de **PREVAL** Haut Doubs, à travers son entreprise prestataire de tri, COVED.

Les collectes sélectives sont triées mécaniquement et manuellement pour isoler des matières premières secondaires qui alimentent des industries afin de fabriquer de nouveaux objets : plasturgie, papeterie, verrerie, métallurgie...

Les refus de tri sont traités à l'usine d'incinération du SYBERT où leur énergie est valorisée.

Des caractérisations sont réalisées régulièrement lors des déchargements des déchets pour établir la répartition des différents matériaux.

Chaque communauté adhérente est signataire d'un contrat passé avec ECO-EMBALLAGES et perçoit à ce titre des soutiens au tri et des recettes de vente de matière.

6.2 FLUX DE DECHETS TRIES ET RECYCLES

En 2013, 15 041 tonnes ont été livrées en centre de tri, dont **14 088 tonnes** pour les membres du SYBERT soit une légère baisse de 0,67 % par rapport à 2012.

8 224,37 tonnes de verre ont été dirigées directement vers les filières de recyclage, sans tri préalable, de même que **244 tonnes de papiers**.

En 2013, pour l'ensemble des communautés du SYBERT, les produits suivants ont été dirigés vers les filières de recyclage, après tri éventuel :

- 8 224 tonnes de verre ; - 2,5 % par rapport à 2012 ;
- 7 047 tonnes de papiers (4 049 tonnes de 1.11 et 2 998 tonnes de gros de magasin) ; - 7,3 % ;
- 3 279 tonnes d'emballages en carton (3 044 tonnes d'EMR et 235 tonnes d'ELA) ; + 6,1 % ;
- 1 079 tonnes de flacons en plastique (724 tonnes de PET et 355 tonnes de PEHD) ; + 14,4 % ;
- 595 tonnes d'emballages métalliques ; + 30,3 % ;
- 2 283 tonnes de refus (valorisation énergétique) ; + 12,5 % ;
- 61 tonnes de freinte (perte par évaporation et poussière process) ; - 78,4 %.

Le détail des tonnages valorisés par communauté figure en annexe.

En 2013, le centre de tri du SYBERT a également trié pour des collectivités extérieures (PREVAL) :

- 447 tonnes de papiers
- 219 tonnes d'emballages cartons
- 84 tonnes de flacons plastiques
- 46 tonnes d'emballages métalliques
- 145 tonnes de refus
- 9 tonnes de freinte

En 2013, le taux de refus de tri est de 16,13 % alors qu'il était de 14,07 % en 2012. Pour information le chiffre national moyen est supérieur à 20%.

Les performances de produits recyclés (pour 228 617 habitants) sont détaillées dans le tableau suivant.

Le total s'entend hors refus, hors freinte et hors reste à trier au 31/12/2013 (63 tonnes).

kg/hab/an	Verre	Papiers			Cartons			Plastiques			Métaux	Refus de tri	Freinte	Total hors refus et freinte
		1.11	GM	Total	EMR	ELA	Total	PET	PEHD	Total				
CAGB	32,96	17,49	13,63	31,12	13,82	0,99	14,81	3,18	1,50	4,68	2,44	10,40	0,26	86,02
CCALL	46,88	10,32	8,21	18,54	8,00	1,20	9,20	2,70	1,58	4,28	3,55	6,53	0,22	82,44
CCCQ	48,82	27,38*	4,05	31,43	8,65	1,38	10,03	2,82	1,77	4,59	3,33	5,64	0,16	98,20
CCPO	45,87	14,05	10,59	24,64	9,56	1,29	10,86	3,05	1,55	4,60	3,03	7,23	0,25	89,00
CCRO	43,95	17,01	12,58	29,59	15,59	1,03	16,61	2,82	1,16	3,98	2,98	10,41	0,34	97,11
CCVA	45,75	19,70	13,10	32,80	14,53	1,25	15,79	3,09	1,87	4,96	3,42	8,24	0,36	102,72
CCVDB	46,53	18,45	15,48	33,93	10,90	0,66	11,56	3,25	1,71	4,96	2,62	8,54	0,32	99,60
CCVSV	45,58	18,20	15,41	33,61	14,46	1,19	15,65	3,63	2,25	5,88	3,22	12,89	0,38	103,94
Total	35,97	17,71	13,11	30,82	13,31	1,03	14,34	3,17	1,55	4,72	2,60	9,98	0,27	88,47

(*) : en intégrant 244 tonnes de journaux magazines collectés par l'association TRI mais non triés par le SYBERT.

6.3 FINANCEMENT DU TRI

Le tri est financé par une contribution à la tonne livrée en fonction du geste de tri.

Les tarifs appliqués en 2013 sont les suivants :

- tri des **emballages et papiers en mélange** : 145 € HT par tonne
- tri des emballages seuls : 296 € HT par tonne,
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne.

Par ailleurs, les caractérisations sont facturées 100 € HT par caractérisation.

Pour l'année 2013, le montant des recettes perçues par le SYBERT pour la vente des papiers est de 780 437 €.

Pour l'année 2013, le montant des dépenses versées pour la prestation de tri (chaîne de tri) est de 1 361 310 €.

La maintenance en prestation de service s'élevait à 161 836 € (postes temporaires en attente de création de poste ou de recrutement).

6.4 COMMUNICATION

La communication liée à la collecte sélective relève de la responsabilité des adhérents. Aucune communication n'a été réalisée par le SYBERT autour du tri des déchets recyclables, aucune visite grand public n'a eu lieu.

Une vidéo est en ligne sur le site internet du SYBERT : c'est une courte vidéo pédagogique permettant de faire comprendre de manière simple au grand public tout le processus du recyclage. Une autre vidéo, plus technique et plus longue, explique de manière détaillée le fonctionnement du nouveau centre de tri et va au cœur du process. Elle est diffusée lors de visites ciblées (adhérents, autres collectivités, prestataires...)

6.5 PERSPECTIVES AUTOUR DU TRI

En 2014, le centre de tri du SYBERT continuera à accepter déchets ménagers recyclables (DMR) issus de PREVAL, dans l'attente que la collectivité dispose de son propre outil dont la mise en service est prévue en 2015.

Le **projet d'installation de tri-massification** des flux de déchetterie, inscrit dans une extension du centre de tri existant permettra d'engager des sécurisations et des optimisations (flux, engins, personnel).

7 VALORISATION ENERGETIQUE

7.1 ACTIVITE

L'usine d'incinération des ordures ménagères de Planoise est exploitée depuis le début des années soixante-dix ; les 2 anciens fours de 2 t/h chacun sont aujourd'hui abandonnées (lignes 1 et 2). En 1976, un four de 3 t/h a été mis en service (ligne 3) ; celui-ci a été modernisé par la mise en place d'un nouveau traitement des fumées en 2000. En substitution des 2 anciens fours, un four de 4 t/h fonctionne depuis 2002 (ligne 4).

La capacité d'incinération est de :

- 59 600 t/an d'ordures ménagères et de déchets industriels banals,
- 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine.

L'énergie dégagée lors la combustion des déchets est récupérée et valorisée sur le réseau de chauffage urbain de Planoise. L'énergie produite par l'UIOM couvre, selon les années, entre 35 et 45 % des besoins annuels du réseau. Une partie de l'énergie est également convertie en électricité.

La récupération énergétique est ainsi poussée à son maximum : la majeure partie de l'énergie disponible est utilisée, sous forme de chaleur et d'électricité.

Le SYBERT est titulaire de l'arrêté préfectoral d'exploiter l'unité de valorisation énergétique des déchets, mais il ne l'exploite pas directement. Son exploitation est confiée à l'entreprise SNC BIVAL, filiale de SECIP, elle-même filiale de GDF-SUEZ. Le marché de prestation d'exploitation, attribué le 6 décembre 2012 couvre une période de 6 ans reconductible 2 fois par période de 3 ans. Il laisse la possibilité de fermer le four de 1976.

En octobre 2013, d'importants travaux ont été réalisés sur la ligne de 2002, suite à des dysfonctionnements survenus en 2012 et à l'intervention d'un expert début 2013. Afin d'améliorer la fiabilité sans altérer le rendement énergétique, l'ensemble des réfractaires ont été changés dans la première partie de la chaudière (nouveaux matériaux et modification de la géométrie du four).

Le 14 novembre 2013, le four de 2002 a connu un gros incident : une explosion s'est produite sur le circuit d'eau de refroidissement des grilles qui supportent et font avancer les déchets. L'explosion a eu lieu à l'extérieur du four et l'installation a été très endommagée sur son flanc inférieur gauche. Le four a été arrêté du 14 novembre au 16 décembre 2013 pour expertise et remise en état. Cet arrêt est sans conséquence sur la TGAP. Les conséquences financières ont été intégralement supportées par l'exploitant.

7.2 FLUX DE DECHETS VALORISES ENERGETIQUEMENT

En 2013, l'unité de valorisation énergétique des déchets de Planoise a reçu 36 241,43 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. Par rapport à 2012, les ordures ménagères résiduelles ont baissé de 11,65 %. Pour mémoire, la variation était de - 8,17 % entre 2011 et 2012 et - 3,63 % entre 2010 et 2011. Ces chiffres s'inscrivent dans les objectifs de baisse des déchets résiduels et la perspective du non renouvellement d'un four.

L'installation a également accepté d'autres déchets produits localement. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des déchets reçus.

2013 : déchets reçus	Quantité (t)	Ratio (kg/hab/an)	Evolution 2013/2012 (%)
Déchets des communautés adhérentes			
CAGB	29 540	167	- 10,90 %
CCALL	485	128	- 23,04 %
CCCQ	1 085	122	- 1,71 %
CCPO	1 696	152	- 15,13 %
CCRO	545	130	- 7,98 %
CCVA	679	97	- 5,80 %
CCVDB	818	123	- 1,30 %
CCVSV	1 393	141	- 25,30 %
Total	36 241	159	- 11,65 %
Autres déchets			
Refus de tri	2 427		
Incinérables de déchetterie	717		
Déchets assimilés	6 750		
Services Ville Besançon	1 007		
Service Assainissement Ville Besançon	601		
Total	11 502		+ 16,36 %
Boues d'épuration	27		
Déchets exportés	1 830		
Total traité (hors boues)	45 913		- 9,80 %

En 2013, l'usine d'incinération a traité 45 913 tonnes de déchets soit 77 % de sa capacité nominale.

Début 2013, il y avait 644 tonnes de déchets en balles en stock. Ce stock a été résorbé avant le 31 mars 2013.

1 251 tonnes de déchets ont été mises en balles au cours de deux campagnes, la première ayant eu lieu en juin et la seconde en octobre 2013. Le stock de déchets en balles au 31 décembre 2013 est de 828 tonnes.

Valorisation énergétique

La chaleur dégagée par la combustion des déchets est valorisée sous forme de vapeur délivrée au réseau de chaleur (ainsi qu'à une entreprise et pour les besoins propres de l'usine) et d'électricité fabriquée grâce à un turbo-alternateur et livrée au réseau public d'électricité. Cette énergie est vendue.

	Unité	Production d'énergie	Achat d'énergie
Energie potentielle des déchets avec PCI générique de 2 044 thermie par tonne	MWh	105 176	
Energie valorisée		63 204	
<i>dont vapeur valorisée sur le réseau</i>	MWh	55 307	
<i>dont autoconsommation</i>		7 897	
Energie électrique produite	Mwhe	3 372	
Energie externe (gaz)	Mwh		2 091
Electricité achetée	MWhe		1 571
Taux de valorisation	%	69	

Le rendement de valorisation énergétique est de 69 %.

Valorisation matière

Les métaux ferreux et non ferreux sont prélevés sur les résidus solides de combustion, grâce à un électro-aimant et un séparateur à courant de Foucault. Ces matériaux sont des matières premières secondaires, réutilisées dans l'industrie métallurgique.

Les quantités valorisées sont présentées ci-dessous. Concernant les métaux non-ferreux, les quantités produites diffèrent des quantités valorisées en raison du faible nombre d'enlèvement annuel (effet stock).

2012 : métaux valorisés	Quantité (tonnes)	Ratio (kg par tonne d'ordure ménagère)	Taux de valorisation (%)
Métaux ferreux	895,06	19,57	99 %
Métaux non ferreux	70,6	1,54	44 %

Les métaux ferreux sont vendus à une entreprise du groupe ARCELOR-MITTAL située en Moselle (57). Les métaux non ferreux sont repris par l'entreprise BAUDELET METAUX située dans le Nord (59).

Sous - produits de l'incinération

En 2013, 7 705 tonnes de mâchefers ont été produits. Les mâchefers sont les résidus solides de la combustion, l'équivalent des cendres d'une cheminée ou d'un poêle domestique. Ils représentent 20 % du tonnage incinéré.

Au fil de leur production, les mâchefers sont analysés. Seuls les mâchefers dit « valorisables » peuvent être utilisés en techniques routières dans des conditions très particulières fixées par l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011. Depuis 2010, 100 % des mâchefers sont valorisables et valorisés.

La valorisation des mâchefers figure dans le tableau ci-dessous.

Mâchefers	Quantité (en t)
Produits en 2012 et en stock au 01/01/2013	3 344
Valorisés en 2013 dont	7 796
Produits en 2012	3 344
Produits en 2013	4 452
Evacués en ISD en 2013	0
Produits en 2013 et en stock au 01/01/2014	3 253

En 2013, 1 466 tonnes de REFIOM ont été produites. Il s'agit des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères. Ces déchets dangereux sont stabilisés avec des liants hydrauliques et enfouis dans le centre de stockage des déchets dangereux et spéciaux à Vaire-et-Montoille (70).

Le ratio de production de REFIOM est de 3,2 % du tonnage de déchets traités. Ce ratio est usuellement compris entre 2,5 % et 4 %.

Surveillance de l'impact sur l'environnement

Afin de suivre les rejets atmosphériques, des mesures sont réalisées en continu sur les 2 lignes en fonctionnement.

Les teneurs dans les rejets atmosphériques sont également mesurées par un organisme extérieur : 2 campagnes de mesures par ligne sont réalisées chaque année. Depuis 2007, à la demande de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS), la 2ème campagne de mesures est effectuée dans le cadre d'un contrôle

inopiné, déclenché par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sans que l'exploitant en soit préalablement informé.

Tous les résultats sont conformes.

Dès 2005 et conformément à l'article 26.8 de son arrêté d'autorisation d'exploiter, le SYBERT a mis en place un programme de surveillance de l'impact de son usine d'incinération sur l'environnement.

Celui-ci est basé principalement sur des mesures de dioxines et furanes (PCDD/F) et de métaux lourds (cadmium, plomb, mercure...) dans les lichens :

- les prélèvements sont réalisés, chaque année, au printemps, par la société AAIR LICHENS sur 7 points (5 points de références auxquels s'ajoutent 2 points complémentaires de comparaison), afin de pouvoir établir un suivi temporel ;
- les analyses sont effectuées par le laboratoire CARSO de Lyon.

Après comparaison des valeurs mesurées et des valeurs significatives par rapport au bruit de fond, selon les valeurs seuils définies pour les lichens il peut être précisé que :

- aucune valeur n'a dépassé depuis le début du suivi le premier seuil analogique de valeur pour les lichens ; l'introduction de dioxines et furanes dans l'alimentation sur les secteurs suivis au vu des retombées annuelles est improbable ;
- En 2013, aucune retombée métallique n'est très importante et le cadmium est le seul métal pour lequel la source « incinération » ne peut être exclue, sans être formellement certifiée à partir des résultats relevés ;
- l'ajout d'une courbe de tendance met en évidence une propension générale à la décroissance des taux de dioxines et furanes sur plusieurs années, malgré des aléas annuels en relation avec des interférences locales pouvant touchés aléatoirement un ou plusieurs points de mesures.

L'ensemble des résultats montre la complexité d'un suivi dédié à une source en zone urbaine. Grâce aux données acquises depuis 9 ans, il est désormais possible de dire que des influences diverses peuvent apporter leur contribution aux retombées de dioxines et furanes perturbant alors les résultats du suivi axé sur l'installation de traitement thermique du SYBERT.

Le programme de surveillance est complété par des analyses de dioxines et furanes dans du lait de vache prélevé au printemps, à moins de 3 km autour de l'usine d'incinération. Depuis plusieurs années, un suivi est effectué sur 4 exploitations agricoles :

- les prélèvements sont effectués par l'APAVE,
- les analyses sont également réalisées par le laboratoire CARSO de Lyon.

Les mesures de dioxines et furanes dans le lait prélevé sur les 4 mêmes exploitations agricoles dans un rayon de 3 km autour de l'usine d'incinération, restent globalement stables et à un niveau très bas suivant les exploitations, environ 10 à 19 fois inférieur au seuil de commercialisation du lait et très inférieur au seuil « objectif qualité à atteindre ».

Suite aux dysfonctionnements survenus en 2012, le SYBERT a fait réaliser une 2^{ème} campagne annuelle d'analyse sur les lichens (automne 2012) et sur le lait (automne 2012 et 2013). Ces secondes campagnes annuelles réalisées en automne n'ont pas montré de différences notables avec les campagnes annuelles récurrentes réalisées au printemps.

7.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ENERGETIQUE

En 2013, la contribution au titre de la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles se monte à 96,20 € HT par tonne plus 4,00 € HT de TGAP par tonne.

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses et recettes, hors investissement et TGAP.

2013 : dépenses d'exploitation pour la valorisation énergétique		(€)
Dépenses liées au traitement	Exploitation	3 242 494
	Mise en balles	70 440
	Analyses et Taxes	104 266
Dépenses exploitation des mâchefers	Valorisation	269 723
	Entretien plate forme	14 492
Recettes	Vente d'énergie	1 338 439
	Vente de matériaux	95 133
	Apports non ménagers	676 324
Bilan global (dépenses-recettes)		2 267 843
<i>Coût d'exploitation (hors investissement et TGAP)</i>		<i>47,50 € HT/t</i>

7.4 COMMUNICATION

La commission de suivi de site (CSS), présidée par Monsieur le Préfet du Doubs ou son représentant, est composée de 5 collèges :

- Collège des administrations de l'Etat,
- Collège des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale,
- Collège des riverains et associations de protection de l'environnement,
- Collège de l'exploitant,
- Collège des salariés.

La CSS a pour objet de promouvoir l'information au public sur le fonctionnement de l'installation notamment en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine. La CSS se réunit au moins une fois par an, à l'initiative du Préfet du Doubs.

La CSS ne s'est pas réunie en 2013.

7.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ENERGETIQUE

La valorisation énergétique supérieure à 60 % permet de bénéficier d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à taux réduit et de soutien bonifié des éco-organismes.

Afin de disposer d'un abattement supplémentaire, le SYBERT avait demandé à l'exploitant de certifier l'installation selon la norme ISO 14 001. Cette certification a été obtenue le 22 décembre 2010 et renouvelée en septembre 2013.

Le four de 1976 est ancien et a largement dépassé sa durée de vie normale (20 à 30 ans), mais il respecte les obligations réglementaires et environnementales. De plus, il alimente le réseau de chaleur, permet de pallier aux arrêts du four de 2002 et reste aujourd'hui nécessaire pour répondre aux besoins du SYBERT. La décision de maintenir en service ou d'arrêter le four de 1976 est fonction des quantités de déchets à incinérer, des évolutions réglementaires et/ou des nécessités de travaux. L'échéance est très difficile à estimer.

Le four de 2002, plus récent, plus performant mais plus fragile, devrait fonctionner jusqu'en 2020-2025. Au vu des fragilités constatées en 2012 et 2013, il a été décidé de profiter du fonctionnement du four de 1976 pour entreprendre des travaux de fiabilisation de la ligne de 2002.

8 FINANCES

8.1 PRINCIPES

Le SYBERT est un EPCI **sans fiscalité propre**.

Ses **ressources** sont essentiellement composées des **contributions** de ses membres appelées en partie à l'habitant (pour les compétences déchetteries, prévention, compostage valorisation organique et administration générale) et en partie à la tonne de déchets traités (pour les compétences tri des déchets ménagers recyclables et déchets incinérés avec valorisation énergétique).

La contribution liée à la TGAP sur les déchets ménagers et assimilés réceptionnés à l'usine d'incinération a été perçue à hauteur de 4 € HT par tonne.

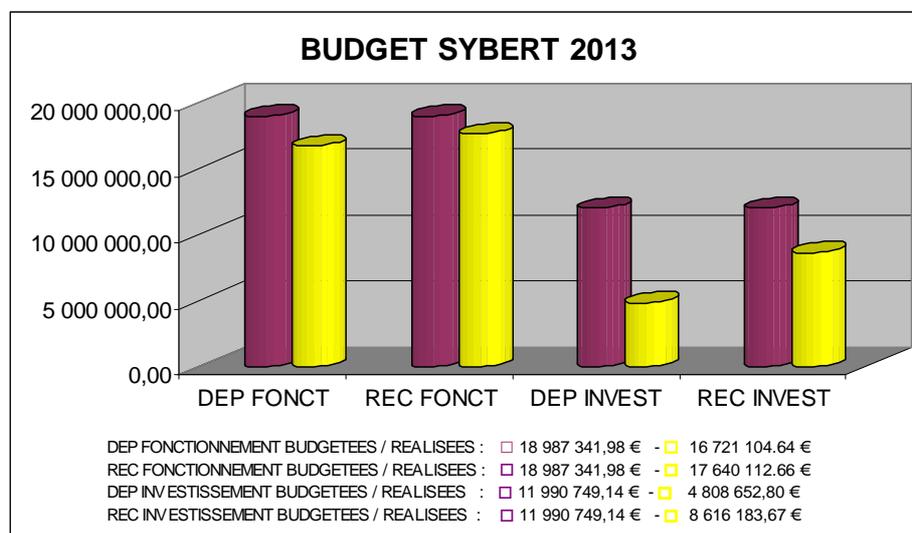
Ses autres ressources proviennent de :

- ventes diverses de **matières** (les matières issues des déchetteries et le papier, la vapeur et les métaux issus de l'usine d'incinération);
- vente de **biens** finis tels que les composteurs individuels bois et plastique, les composteurs collectifs, les lombricomposteurs et les bioseaux ;
- **subventions** :
 - au titre du plan local de prévention des déchets,
 - des opérations de compostage individuel et collectif,
 - de la construction du centre de tri des déchets ménagers recyclables,
 - de la création de plates-formes de déchets verts sur les déchetteries,
 - des aménagements divers sur les déchetteries (contrôle d'accès, vidéo protection, modules DDS) ;
- **facturation des apports non-ménagers** en déchetteries, à l'usine d'incinération et au centre de tri.

En plus des **dépenses** obligatoires telles que le remboursement de la **dette**, les charges de **personnel**, les **impôts** et taxes, le SYBERT règle les dépenses suivantes :

- prestations de service pour la maintenance, le gardiennage, le transport et le traitement des déchets issus des déchetteries ;
- prestation de service pour le tri des déchets dans le centre de tri du SYBERT ;
- achat de chalets de compostage, composteurs individuels, collectifs, lombricomposteurs et bioseaux ainsi que les prestations inhérentes à ces installations comme la formation de réseau de guide-composteurs, la sensibilisation des ménages du SYBERT à la valorisation organique et au compostage,
- opérations de prévention des déchets avec des évènements tels que « des poules pour vos déchets » ;
- travaux pour la mise aux normes des déchetteries et la mise en place du contrôle des accès ;
- le contrat d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères, les études et analyses liées à l'activité de l'usine ;
- diverses charges de gestion courante.

Le budget du SYBERT s'élève à 30 978 091,12 € pour l'année 2013. Il a été réalisé comme suit.



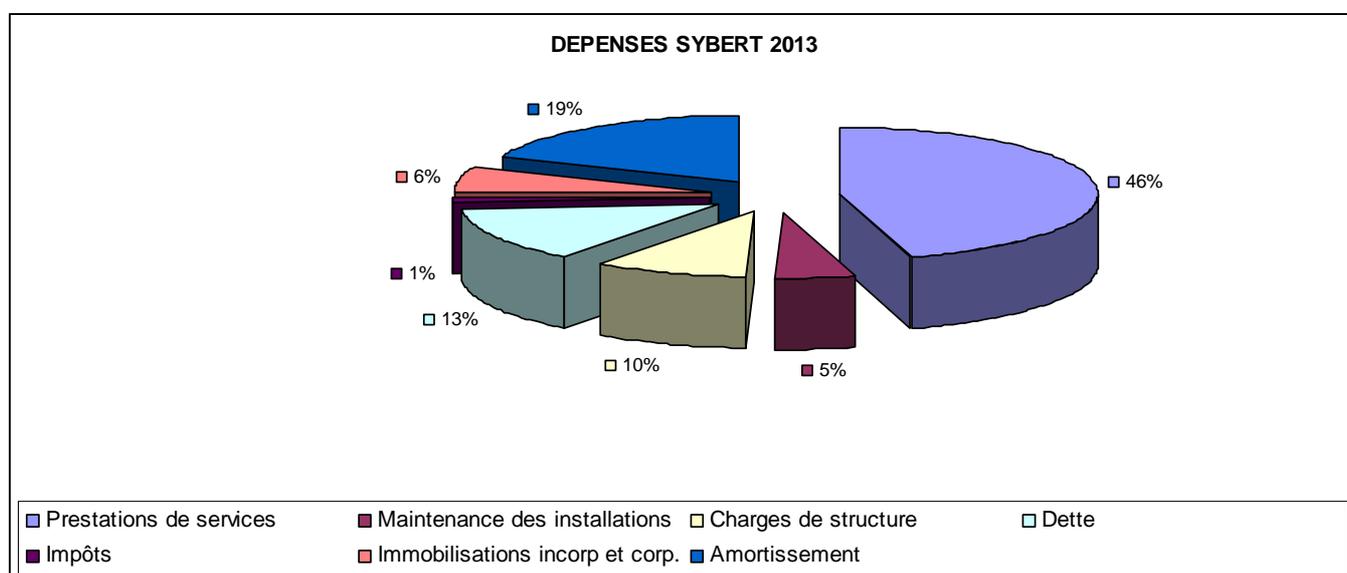
8.2 RECETTES 2013

La part des « participations et contributions » versées par les **adhérents** dans les recettes du SYBERT représentent **68 % des recettes de fonctionnement**, soit une baisse de 10 points par rapport à 2012 (78 %).

Les autres recettes proviennent de :

- 21 % des **ventes de matières et énergie** issues des déchetteries, du centre de tri et de l'usine d'incinération ;
- 3 % des **apports de professionnels**,
- 2 % des **participations autres** que nos membres (subventions de l'ADEME dans le cadre du PLP, participation du SYTEVOM de Haute-Saône et de la CCPLV pour leurs habitants utilisant les services des déchetteries du SYBERT),
- 2 % de **produits exceptionnels** et financiers (produits des swaps de deux emprunts, remboursement assurances...)
- 4 % des **subventions** d'investissement transférées au compte de résultat.

8.3 DEPENSES 2013



Les dépenses du SYBERT en 2013 s'élèvent à 21 529 757,44 €.

- 46 % représentent les **prestations de services** liées au traitement des déchets, à l'exploitation des installations industrielles, à la gestion de site de compostage collectif et à la mise en place de prestations spécifiquement liées à la prévention,
- 13 % des dépenses sont constituées par le remboursement de la **dette** ;
- 10 % concernent les **charges de structures** (frais de personnel, de location des bureaux, des fluides (eau, énergie), communication et publication...),
- 6 % constituent des **immobilisations** (travaux d'aménagement des déchetteries, mise en place du contrôle d'accès, des réglementations ICPE des déchetteries, de modules de stockage des DDS, de compteurs thermiques à l'usine d'incinération...)
- 5% représentent des dépenses liées à la **maintenance des installations** (réparations diverses du centre de tri, des déchetteries)

La part des **prestations de services** liées au traitement et transport des déchets, à l'exploitation des installations industrielles, à la gestion des sites de compostage collectif et aux animations liées à la prévention des déchets représentent **56 %** des dépenses de fonctionnement.

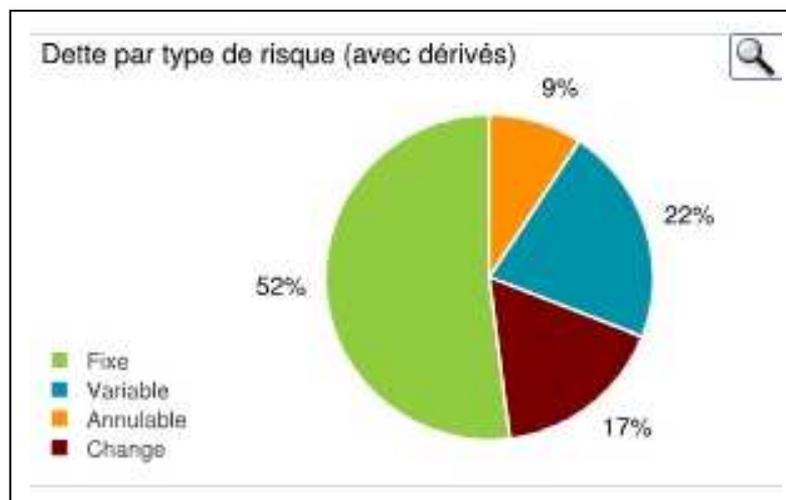
8.4 ETAT DE LA DETTE EN 2013

La **dette** du SYBERT se compose actuellement de 15 emprunts avec un capital restant dû (CRD) de **22 772 600,00 €** pour une durée résiduelle de 13 ans et 2 mois et un taux moyen annuel de 3,36 %.

Structure de la dette du SYBERT

Répartition au 31 décembre 2013 de l'encours de dette :

Catégorie de taux	Capital restant dû		Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nb d'emprunts
	En euros	En %				
Dette Globale	22 772 600,00	100 %	3,36 %	13 ans et 2 mois	6 ans et 9 mois	15
Taux fixe	11 847 427,00	52,02 %	3,25 %			4
Taux variable	4 945 006,00	21,79 %	1,28 %			9
Taux annulable	2 104 167,00	9,24 %	4,30 %			1
Change	3 876 000,00	17,02 %	5,86 %			1

**Dette à taux fixe**

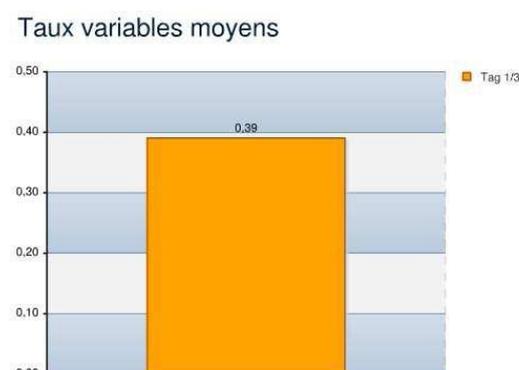
L'encours en taux fixe se distingue par :

- la **dette à taux fixe classique** qui représente 7 594 076,45 € soit 33,35 % de l'encours global et qui est classée en risque 1A selon la Charte de Bonne conduite, dite Charte Gisler ;
- les **taux fixes obtenus par le swap** de deux emprunts à taux variable, dits swaps vanille, qui représentent 4 253 350,41 € ou 18,68 % de l'encours global.

La part de taux fixe dans l'encours s'élève à 52,02 % ce qui apporte une bonne visibilité sur les frais financiers futurs.

Dette à taux variable

L'encours en taux variable ne concerne que les produits non structurés, classés 1A par la charte Gisler, indexés en taux dérivés de l'Eonia, et représente 4 945 006,00 € soit 21,71 % de l'encours global avec un taux moyen d'environ 1,28 %, laissant ainsi au SYBERT toutes possibilités d'arbitrage.



Dettes à taux structuré

La part d'emprunts structurés (annulable et change) représente 5 980 167,00 € soit 26,26 % de l'encours, composée de **deux familles** de produits différents comportant des facteurs risques distincts.

- un emprunt en **taux fixe annulable** (taux fixe de 2009 à juin 2014, puis au choix de l'établissement de crédit le Crédit Foncier entre taux fixe maintenu jusqu'à l'extinction de la dette à 4,17 % ou taux variable EUR3M), au CRD de 2 104 167,00 €, classé 1C par la Charte Gisler, qui pour l'instant ne présente pas de risque avéré mais qui reste à surveiller ;
- un emprunt (ex DUALIS de DEXIA) sur **écart de change** EUR CHF et EUR USD, au CRD de 3 876 000,00 €, classé 6F soit hors Charte de bonne conduite, donc très risqué, qui nécessite un suivi précis et pour lequel le SYBERT s'entretient régulièrement depuis trois années maintenant avec la SFIL CAFFIL dans le but de négocier une sortie à moindre coût de ce produit.

Pour ce produit à surveiller, la barrière applicable est effective depuis le 1er novembre 2012 avec un taux calculé en appliquant la règle suivante. **L'index structuré** est égal à :

- 2,90 % si l'écart (EUR-CHF - EUR-USD) \geq 0,00 ;
- sinon 2,90 % + 25 % x (EUR-USD - EUR-CHF).

Cet index s'appliquera **jusqu'en novembre 2025** ; un taux de 2,9 % s'appliquera ensuite jusqu'à la fin de l'emprunt en 2032. La périodicité des intérêts est trimestrielle.

Pour rappel, le SYBERT a appelé au cours de son année 2012, une **provision pour risque** à hauteur de 0,97 € par habitant. La provision constituée permettant de s'acquitter des intérêts si le taux calculé dépasse 5 %. Il permet de financer jusqu'à un taux moyen annuel de 10 %.

Pour information :

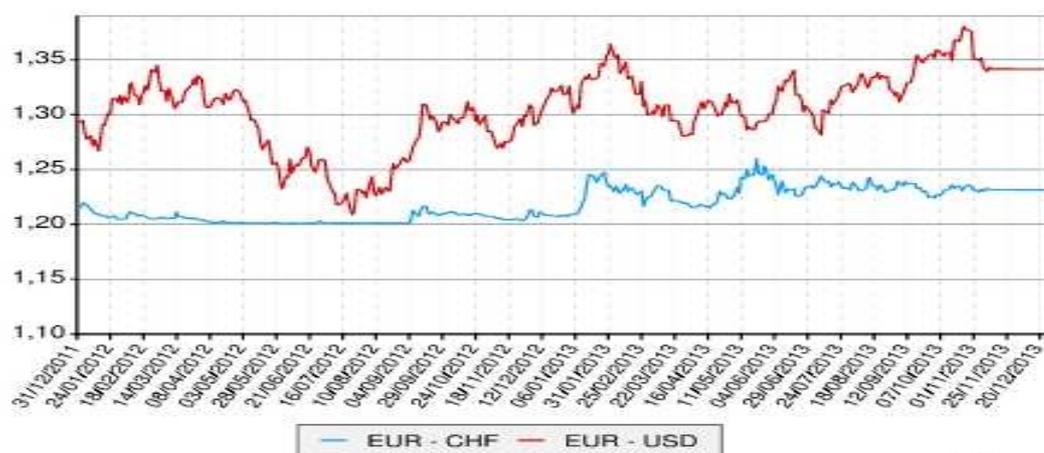
DUALIS – année 2013 paiement des échéances sous contrainte de l'application de la barrière EURCHF EURUSD	
ECHÉANCE	Taux d'intérêt
février	5,6925%
Mai	5,1575%
août	4,4750%
novembre	6,0300%

DUALIS – année 2014 prévision des taux par échéance	
ECHÉANCE	Taux d'intérêt
février	6,761%
Mai	6,773%
août	6,7884%
novembre	6,8049%

Il est possible, au vu des prévisions de taux, que la provision soit utilisée à hauteur d'environ 69 000 € en 2014. La courbe des taux de change comparés entre décembre 2011 et décembre 2013 est la suivante.

Courbe d'index comparée

Date : 14/11/2013



Etablissements prêteurs

Les emprunts du SYBERT sont répartis auprès de 5 établissements prêteurs :

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
Société Générale	6 749 441,16 €	3 374 720,46 €	1
Banque Postale	1 900 000,00 €	1 900 000,00 €	1
Caisse d'Épargne	9 087 000,00 €	7 241 617,50 €	4
SFIL CAFFIL	9 839 986,78 €	5 999 636,28 €	7
CFF (crédit foncier)	5 841 530,03 €	4 256 625,68 €	2
	32 009 067,97 €	22 772 599,92 €	15

9 BILAN 2013

Le taux de collecte sélective est de 66 % en 2013 (en incluant l'ensemble des déchetteries), soit une hausse de 2 points par rapport à 2012

Le taux de valorisation matière et organique est de 45 %, soit une hausse de 2 points ; 46% en incluant les ferrailles issues des mâchefers.

Le taux de valorisation est de 82 %, soit une hausse de 1 point.

Tonnages traités en 2013	prévention (compostage local)	valorisation matière / recyclage	valorisation organique / compostage	valorisation énergétique	stockage dangereux	stockage non dangereux	stockage inertes	traitement spécial	perte process	stock	TOTAL	ratio (%)	Pour mémoire total 2012
compostage domestique	6 169										0		5 493
collecte sélective verre		8 224									8 224	7,75%	8 434
collecte sélective papier emballages		12 001		2 283					61	-13	14 332	13,50%	14 405
déchetterie		13 381	14 002	744		11 749	7 160	316			47 352	44,60%	49 688
ordures ménagères résiduelles				36 242							36 242	34,14%	41 019
sous produits UIOM		966			1 437						2 403		
		7 705									7 705		
TOTAL	6 169	33 606	14 002	39 269	0	11 749	7 160	316	61		106 163		113 546
ratio (%)		31,66%	13,19%	36,99%	0,00%	11,07%	6,74%	0,30%	0,06%				

Les valeurs en gris ne sont pas intégrées pour le calcul du taux de collecte sélective et valorisation.

La collecte sélective du verre a baissé de 2 % et celle des emballages et papiers a baissé de 1 %.

Les apports en déchetterie ont diminué de 5 %.

Les ordures ménagères résiduelles ont baissé de 12 %.

Globalement, les déchets ménagers et assimilés collectés ont diminué de 7 %.

Flux 2013 (kg/hab/an)	valorisation matière / recyclage	valorisation organique / compostage	valorisation énergétique	stockage dangereux	stockage non dangereux	stockage inertes	traitement spécial	perte process	stock	TOTAL	Pour mémoire total 2012
collecte sélective verre	36,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	36,0	37,2
collecte sélective papier emballages	52,5	0,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	-0,1	62,7	63,5
déchetterie	58,5	61,2	3,3	0,0	51,4	31,3	1,4	0,0	0,0	207,1	219,0
ordures ménagères résiduelles	0,0	0,0	158,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	158,5	180,8
TOTAL	147,0	61,2	171,8	0,0	51,4	31,3	1,4	0,3	0,0	464,4	500,4

Des schémas illustrant les tendances en matière de collecte et de traitement se trouvent en annexe.

ANNEXE : LISTE DES COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS PAR COMMUNAUTE ADHERENTE DU SYBERT EN 2013

SYBERT	228 617
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)	177 021
Amagney	723
Arguel	244
Audeux	439
Auxon Dessous	1 232
Auxon Dessus	1 154
Avanne Aveney	2 357
Besançon	117 392
Beure	1 368
Boussières	1 083
Braillans	146
Busy	545
Chalèze	360
Chalezeule	1 180
Champagney	268
Champoux	86
Champvans les Moulins	333
Châtillon le Duc	1 932
Chaucenne	533
Chaufontaine	221
Chemaudin	1 427
Dannemarie sur Crête	1 333
Deluz	638
Ecole Valentin	2 295
Fontain	949
Franois	1 881
Gennes	605
Grandfontaine	1 415
La Chevillotte	88
La Vèze	437
Larnod	633
Le Gratteris	157
Mamirolle	1 685
Marchaux	1 074
Mazerolles le Salin	195
Miserey Salines	2 108
Montfaucon	1 520
Montferrand le Château	2 187
Morre	1 296
Nancray	1 247
Noironte	332
Novillars	1 573
Osselle	380
Pelousey	1 433
Pirey	1 891
Pouilley les Vignes	1 890
Pugey	762
Rancenay	298
Roche lez Beaupré	2 054
Routelle	483

Saône	3 225
Serre les Sapins	1 550
Tallenay	401
Thise	3 214
Thoraise	286
Torpes	871
Vaire Arcier	522
Vaire le Petit	199
Vaux les Prés	362
Vorges les Pins	529
Communauté de Communes du Canton d'Amancey-Loue-Lison (CCALL)	3 802
Amancey	650
Amondans	94
Bolandoz	345
Cléron	311
Crouzet Migette	139
Déservillers	312
Eternoz	336
Fertans	248
Flagey	139
Labergement du Navois	114
Lizine	97
Longeville	145
Malans	161
Montmahoux	87
Nans sous Sainte Anne	150
Reugney	309
Sainte Anne	27
Saraz	15
Silley Amancey	123
Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO)	11 126
Amathay Vésigneux	141
Bonnevaux le Prieuré	109
Cademène	91
Chantrons	406
Charbonnières les Sapins	192
Chassagne Saint Denis	114
Châteauvieux les Fossés	10
Durnes	156
Echevannes	84
Foucherans	442
Lavans Vuillafans	218
L'Hôpital du Grosbois	541
Lods	240
Malbrans	128
Merey sous Montrond	448
Montgesoye	503
Mouthier Hautepierre	305
Ornans	4 152
Saules	225

Scey Maisières	312
Tarcenay	932
Trépot	500
Villers sous Montrond	174
Vuillafans	703
Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO)	4 205
Burgille	496
Chevigney sur l'Ognon	245
Courchapon	170
Emagny	614
Franey	277
Jallerange	197
Lavernay	583
Le Moutherot	112
Moncley	339
Placey	147
Recologne	551
Ruffey le Château	316
Sauvagney	158
Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ)	8 912
Arc et Senans	1 468
Bartherans	47
Brères	30
Buffard	160
By	79
Cessey	345
Charnay	443
Châtillon sur Lison	13
Chay	190
Chenecey Buillon	556
Chouzelot	296
Courcelles	74
Cussey sur Lison	65
Echay	108
Epeugney	523
Fourg	324
Goux sous Landet	51
Lavans Quingey	184
Liesle	523
Lombard	217
Mesmay	70
Montfort	90
Montrond le Château	560
Myon	183
Palantine	43
Paroy	114
Pessans	76
Pointvilliers	124
Quingey	1 300
Rennes sur Loue	93
Ronchaux	89
Rouhe	76
Rurey	322
Samson	76
Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB)	6 667
Bonnay	812
Chevroz	105
Cussey sur l'Ognon	929
Devecey	1 376
Geneuille	1 317
Merey Vieilley	101
Moncey	488
Palise	129
Thurey le Mont	108
Valleroy	133
Venise	461
Vieilley	708
Communauté de Communes de Vaite-Aigremont (CCVA)	6 994
Bouclans	970
Breconchaux	91
Champlive	260
Châtillon Guyotte	136
Dammartin les Templiers	191
Glamondans	202
Gonsans	513
Laissey	448
Le Puy	85
L'Ecouvotte	118
Naisey les Granges	722
Osse	323
Ougney Douvot	190
Pouligney Lusans	773
Roulans	1 091
Saint Hilaire	159
Sechin	131
Val de Roulans	134
Vauchamps	124
Vennans	177
Villers Grelot	156
Communauté de communes du Val Saint Vitois (CCVSV)	9 890
Abbans-Dessous	237
Abbans-Dessus	312
Berthelange	262
Byans sur Doubs	573
Corcelles ferrières	190
Corcondray	121
Etrabonne	192
Ferrière les Bois	325
Lantenne-Vertière	538
Mercey le Grand	468
Pouilley Français	736
Roset-Fluans	450
Saint-Vit	4 649
Velesme Essarts	326
Villars Saint Georges	246
Villers Buzon	265

ANNEXE : LES ELUS DU SYBERT FIN 2013

CCALL	
Titulaires	Suppléants
M. Pierre MAIRE M. Patrick RONOT	<i>Mme Chantal GUET-GUILLAUME Mme Catherine LABBEZ</i>

CCCQ	
Titulaires	Suppléants
M. Gabriel LAITHIER M. Bruno LARESCHE Mme Maryvonne RAGOT	<i>M. Jean LAPORTE M. Alain BASTAERT M. Jacques BREUIL</i>

CCPO	
Titulaires	Suppléants
M. Daniel CUINET M. Philippe GUGLIEMETTI M. Jean MAREUGE M. Jacques MONIOTTE	<i>M. Frédéric BONNEFOI M. Philippe BOUQUET M. Pierre BRUCHON M. Marcel BILLAMBOZ</i>

CCRO	
Titulaires	Suppléants
M. Roland MORALES M. Gilles PINASSAUD	<i>M. Valéry VANLANDE M. Dominique DUCRET</i>

CCVA	
Titulaires	Suppléants
M. Charles PIQUARD M. René POISOT M. Jean-François STRAUB	<i>M. Jean-Louis JEANNIN M. Alain JACQUEMAIN M. Alain MOUSTACHE</i>

CCVDB	
Titulaires	Suppléants
Mme Sylvie DELORME M. Marc-Albert BOUCON M. Gérard VAN HELLE	<i>M. Yves GUIDAT Mme Marie-Claude THIEBAUT Mme Jacqueline CAVATZ</i>

CCVSV	
Titulaires	Suppléants
M. Didier AUBRY M. Marc DUPONT M. André HAEGELIN	<i>M. Pascal ROUTHIER M. Christophe LEMONIER M. André PHARISAT</i>

CAGB	
Titulaires	Suppléants
Mme Corinne TISSIER	<i>Mme Béatrice RONZI</i>
Mme Gisèle ARDIET	<i>M. Jean-Pierre VAGNE</i>
Mme Catherine THIEBAUT	<i>M. Jean-Jacques DEMONET</i>
Mme Sylvaine BARASSI	<i>M. Alain BLESSEMAILLE</i>
M. André BAVEREL	<i>Mme Patricia PELTIER</i>
M. Jean-Marc BOUSSET	<i>M. Bernard MADOUX</i>
Mme Zahira YASSIR-COUVAL	<i>M. Abdel GHEZALI</i>
M. Jacques CANAL	<i>M. Philippe NOROY</i>
Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA	<i>M. Jean-Claude ROY</i>
M. Benoît CYPRIANI	<i>M. Emmanuel DUMONT</i>
Mme Michèle DE WILDE	<i>M. Jean-Noël BESANCON</i>
Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN	<i>M. Philippe GONON</i>
Mme Françoise FELLMANN	<i>M. Michel LOYAT</i>
M. Jean-Louis FOUSSERET	<i>Mme Marie-Noëlle SCHOELLER</i>
Mme Françoise GALLIOU	<i>Mme Edith PROD'HOMME</i>
M. Jean-Pierre GOVIGNAUX	<i>Mme Sylvie JEANNIN</i>
M. Philippe GUILLAUME	<i>M. Denis GALLET</i>
M. Thomas JAVAUX	<i>M. Christophe CURTY</i>
Mme Martine JEANNIN	<i>M. Jean-Marie GIRERD</i>
M. Denis JOLY	<i>M. Marcel FELT</i>
M. Joël JOSSO	<i>M. Jacky LOUISON</i>
Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE	<i>M. André AVIS</i>
M. Dominique GRUBER	<i>M. Marcel COTTINY</i>
M. Michel LETHIER	<i>Mme Wilma SINA-AUCANT</i>
M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE	<i>Mme Béatrice FALCINELLA</i>
M. Christophe LIME	<i>Mme Nicole WEINMAN</i>
M. Jean-Michel MAY	<i>M. Robert LEMAIRE</i>
Mme Annie MENETRIER	<i>M. Franck MONNEUR</i>
M. Michel OMOURI	<i>M. Pascal BONNET</i>
Mme Marie-Christine THEVENOT	<i>Mme Catherine BARTHELET</i>
M. Jean PIQUARD	<i>M. Jacques CURTY</i>
M. Robert POURCELOT	<i>M. Michel CARTERON</i>
Mme Françoise PRESSE	<i>Mme Danièle POISSENOT</i>
M. Jean-Claude FORESTIER	<i>M. Frédéric MONIOTTE</i>
M. Patrick RACINE	<i>M. Fabrice TAILLARD</i>
M. Jean ROSSELOT	<i>Mme Catherine GELIN</i>
Mme Joëlle SCHIRRER	<i>Mme Hayatte AKODAD</i>
M. Philippe SIMONIN	<i>Mme Séverine MONLLOR</i>
M. Jean-Pierre TAILLARD	<i>M. Bertrand ASTRIC</i>
M. Gérard VALLET	<i>M. Michel CAYUELA</i>
M. Alain VIENNET	<i>M. Daniel ROLET</i>
Mme Brigitte VIONNET	<i>M. Philippe BELUCHE</i>
M. Claude VOIDEY	<i>M. Daniel PARIS</i>
M. Bernard VOUGNON	<i>Mme Françoise GILLET</i>
Mme Sylvie WANLIN	<i>M. Nicolas GUILLEMET</i>

ANNEXE : L'EXECUTIF DU SYBERT FIN 2013

Président : Christophe LIME

1^{er} Vice-président, en charge de la prévention : Alain VIENNET

2^{ème} Vice-président, en charge des ressourceries et déchetteries (gardiens) : Didier AUBRY

3^{ème} Vice-président, en charge des finances : Jean-Marc BOUSSET

4^{ème} Vice-présidente, en charge du compostage : Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

5^{ème} Vice-président, en charge du tri-recyclage: Françoise PRESSE

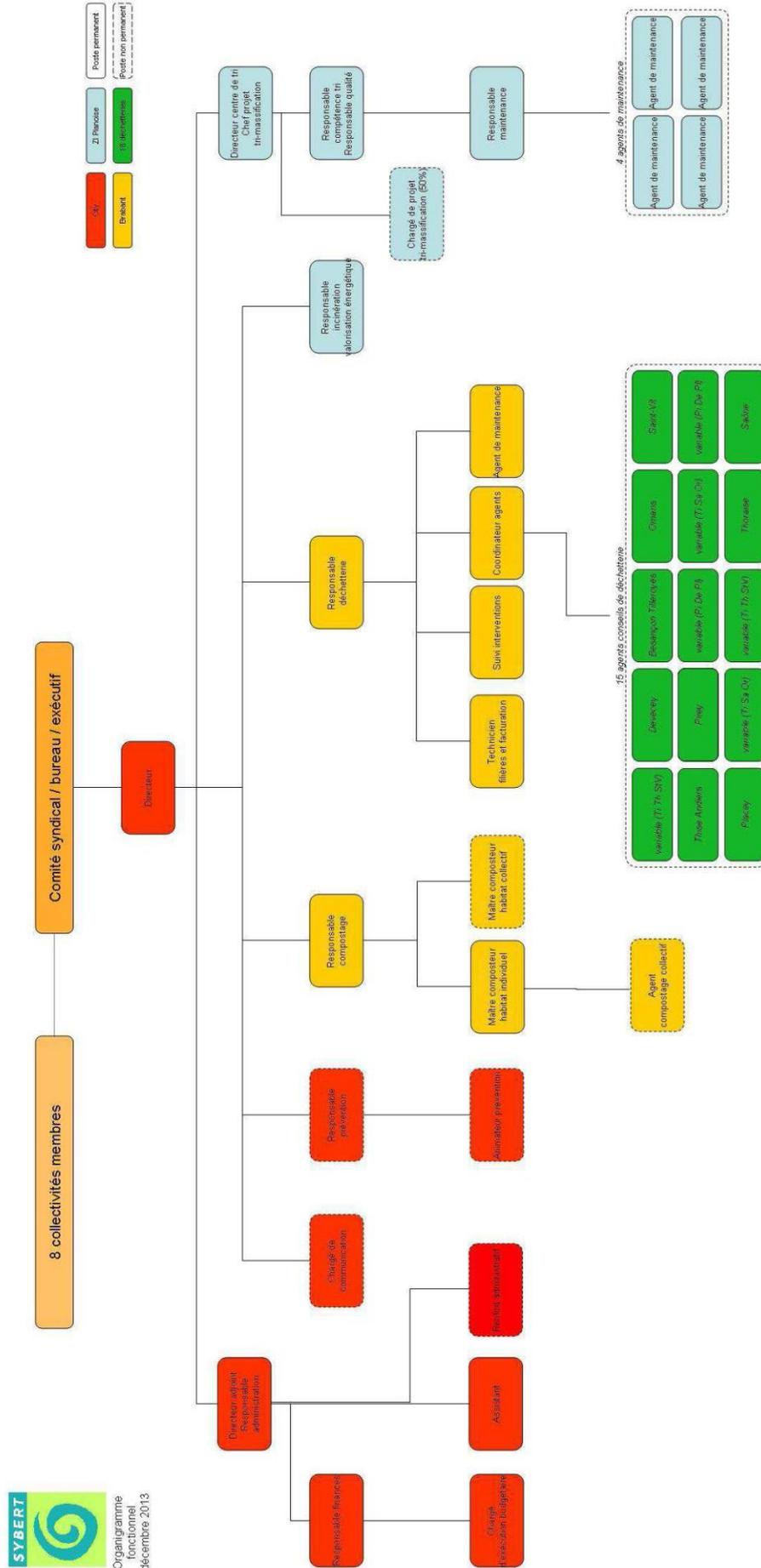
6^{ème} Vice-président, en charge des déchetteries (bas de quai) : Thomas JAVAUX

7^{ème} Vice-président, en charge de l'incinération avec valorisation énergétique : Bruno LARESCHE

8^{ème} Vice-président, en charge des déchetteries (pilote et haut de quai) : Jean-Pierre TAILLARD

Les autres membres du bureau sont : Benoît CYPRIANI, Sylvie DELORME, Denis JOLY, Joël JOSSO, Pierre MAIRE, Jean MAREUGE, Gilles PINASSAUD, Charles PIQUARD, Philippe SIMONIN, Corine TISSIER, Claude VOIDEY et Sylvie WANLIN.

ANNEXE : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SYBERT



SYBERT
 Organigramme
 fonctionnel
 décembre 2013

Les postes temporaires sont à échéance fin 2015 (financement ADEME et Union Européenne).

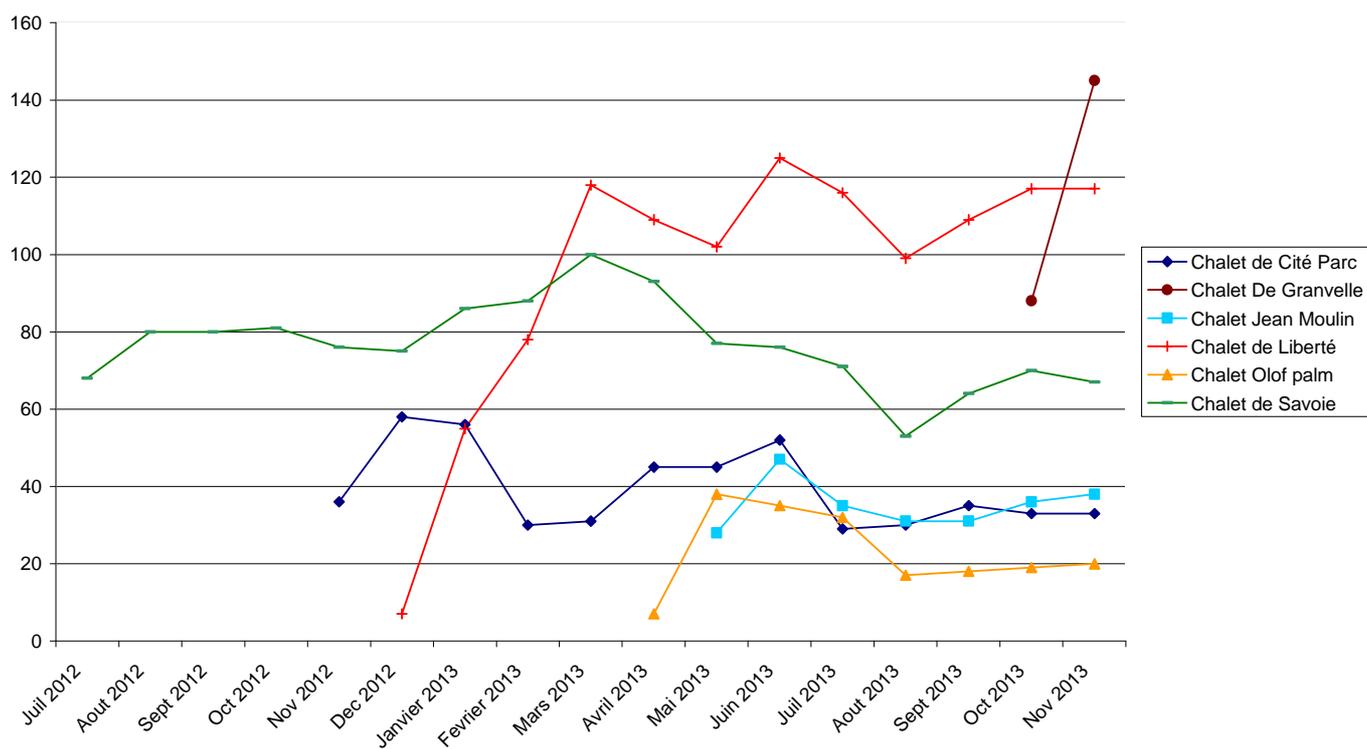
ANNEXE : FONCTIONNEMENT DES CHALET DE COMPOSTAGE

Nombres de foyers participants et tonnages de biodéchets valorisés dans les chalets de compostage depuis leur démarrage

MOYENNE PAR MOIS		SAVOIE	LIBERTE	JEAN MOULIN	OLOF PALME	GRANVELLE	CITE PARC
Horaires d'ouverture		mercredi 17h-18h samedi 11h-12h30	mardi 16h-17h30 vendredi 17h-18h samedi 10h30-11h30	mercredi 15h-16h15 samedi 9h-10h30	lundi 16h30-18h30 mercredi 10h30-12h00 samedi 11h15-12h30	mercredi 16h30-18h30 samedi 9h-10h30	mercredi 9h-10h samedi 11h-12h
TOTAUX	Date d'ouverture	juil.-12	déc.-12	mai-13	mai-13	23-oct.-13	nov.-12
238	Nbre d'habitants déposant	76	105	35	23	128	41
	Nbre apports	212	273	101	56	336	87
	quantités apportées en kg	457	736	243	198	971	235
23,7	Poids détourné à ce jour en T	8,22	8,83	1,95	1,78	2,91	4,42
0,8	3T2012	0,80					
1,2	4T2012	1,17					0,53
3,4	1T2013	1,63	1,74				1,22
4,6	2T2013	1,51	2,17	0,40	0,55		1,01
4,6	3T2013	1,30	2,12	0,59	0,57		0,96
9,1	4T2013	1,80	2,80	0,95	0,67	2,91	0,70

Evolution du nombre de déposants par chalet depuis leur démarrage.

Nombre d'habitants déposants par chalet



ANNEXE : TARIFS 2013 D'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE

Matériau	Tarifs (€)
Inertes / gravats de démolition	30,50 € HT par m ³
Métaux	4,50 € HT par m ³
Déchets verts	12,50 € HT par m ³
Papiers Cartons	11,50 € HT par m ³
Produits à enfouir en centre de stockage pour déchets non dangereux	37,00 € HT par m ³
Huile végétale	1,00 € HT par litre
Bois	21,00 € HT par m ³
Plastiques	32,50 € HT par m ³
Frais de dossier (ouverture de compte)	20,00 € HT par dossier
Fourniture d'un badge	10 € HT par badge

ANNEXE : BILAN 2013 DES DECHETTERIES

	Amancey	Andiers Thise Chalezeule	Arc et Semans	Boucians	Byans sur Doubs	Devecey	Epeugney	Lavans Quingey	Marchaux	Myon	Ormans	Pirey	Placey	Roullans	Saint-Vit	Saone	Thoraize	Besançon Tilleroies	Total	Points de collecte	TOTAL 2013	Rappel 2012	Evolution (%)	
BILAN GENERAL 2013																								
	Particuliers (nb)	10 025	80 896	9 240	15 448	3 083	60 215	9 706	13 490	10 887	2 463	34 040	71 064	30 441	19 832	35 915	52 864	30 157	93 522	583 288	10 380	593 668	643 828	-7,79%
	Entreprises (nb)	142	1 654	100	100	1	244	86	271	62	7	787	1 193	196	80	478	587	187	3 058	9 233	0	9 233	11 864	-22,18%
	Communes (nb)	41	225	81	71	1	92	62	118	31	5	133	295	86	63	171	221	260	311	2 267	0	2 267	1 320	71,74%
	TOTAL VISITES	10 208	82 775	9 421	15 619	3 085	60 551	9 854	13 879	10 980	2 475	34 960	72 552	30 723	19 975	36 564	53 672	30 604	96 891	594 788	10 380	605 168	657 012	-7,89%
Encombrants	Bennes (nb)	69	383	55	78	18	186	66	80	65	13	227	284	206	95	207	314	152	565	3 063	96	3 159	3 561	-11,29%
	Quantité (t)	244	1 646	199	288	67	646	227	298	236	51	813	988	695	389	654	1 120	564	2 280	11 405	344	11 749	13 045	-9,93%
Incinérables	Quantité (t)	0	198	0	0	0	117	0	0	0	0	0	203	0	0	1	0	0	203	721	0	721	0	
Plastique	Bennes (nb)	14	61	0	13	0	0	3	10	0	0	0	0	0	21	37	0	33	46	238	0	238	195	22,05%
	Quantité (t)	14	69	0	16	0	0	4	13	0	0	0	0	0	27	44	0	43	58	288	0	288	224	28,49%
Bois	Bennes (nb)	42	363	32	51	12	136	46	51	38	9	139	221	111	70	162	191	129	453	2 256	3	2 259	2 239	0,89%
	Quantité (t)	117	1 008	92	151	35	393	146	145	99	25	402	619	311	199	443	498	359	1 148	6 191	8	6 199	6 515	-4,85%
Mobilier	Bennes (nb)	0	44	0	0	0	16	0	0	0	0	0	28	0	0	0	0	0	67	155	0	155	0	
	Quantité (t)	0	87	0	0	0	24	0	0	0	0	0	54	0	0	0	0	0	144	309	0	309	0	
Papier, carton	Bennes (nb)	37	278	26	42	6	129	29	43	28	6	103	245	98	52	120	138	107	370	1 857	3	1 860	1 690	10,06%
	Quantité (t)	45	314	38	41	15	168	46	59	27	22	121	233	98	51	115	162	97	279	1 930	3	1 933	2 093	-7,63%
Ferraille	Bennes (nb)	21	139	18	25	5	51	19	25	17	5	55	79	48	28	58	69	46	170	878	6	884	939	-5,86%
	Quantité (t)	56	314	37	58	11	118	44	64	34	12	138	200	112	59	132	180	120	375	2 064	11	2 075	2 141	-3,10%
Gravats, inertes	Bennes (nb)	13	103	12	26	5	65	18	25	28	2	50	89	75	36	85	75	76	128	911	0	911	960	-5,10%
	Quantité (t)	101	699	106	182	45	610	174	224	211	17	380	746	633	285	590	611	631	914	7 160	0	7 160	7 937	-9,79%
Déchets verts (en bennes)	Bennes (nb)	0	570	0	0	19	376	8	9	74	6	172	608	304	0	0	381	0	490	3 017	95	3 112	3 448	-9,74%
	Quantité (t)	0	1 668	0	0	53	1 233	80	18	201	28	521	1 734	930	0	210	1 190	0	1 312	9 177	343	9 520	14 795	-5,36%
Déchets verts (vrac)	Quantité (t)	208	0	267	403	0	0	234	169	0	0	0	0	530	1 363	0	1 309	0	4 482	0	4 482			
DEEE	GEMHF (en t)	9	60	6	5	1	27	5	11	5	0	27	44	17	8	26	28	18	85	382	0	382	538	-28,99%
	GEMF (en t)	6	24	4	4	1	12	4	5	3	0	12	17	9	5	12	12	9	34	171	0	171	235	-27,15%
	Ecrans (en t)	4	42	4	5	1	18	4	7	4	0	14	25	13	7	16	20	11	71	266	0	266	378	-29,55%
	PAM (en t)	10	66	6	8	2	28	6	11	7	0	21	44	18	11	24	32	20	85	401	0	401	505	-20,54%
	Quantité (t)	36	243	26	27	6	108	24	42	24	0	95	165	75	36	101	119	75	356	1 557	0	1 557	1 656	-5,96%
Déchets toxiques	Quantité (t)	9	52	5	10	2	21	7	10	6	1	14	35	15	11	20	25	20	55	316	0	316	341	-7,37%
Huile de friture	Quantité (t)	1	2	1	1	0	2	1	1	1	0	2	3	1	1	2	2	1	3	23	0	23	19	18,77%
Huile de vidange	Quantité (t)	1	7	1	3	0	5	1	2	1	1	4	5	4	3	5	9	5	8	64	0	64	70	-8,35%
Pneus	Quantité (t)	7	17	4	6	2	13	3	7	3	2	13	12	10	7	15	12	4	131	270	0	270	283	-4,61%
Piles	Quantité (t)	1	2	1	1	0	1	1	1	0	0	2	2	1	2	2	2	2	2	22	0	22	28	-20,36%
Batteries	Quantité (t)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	11	0	11	15	-27,97%
Réemploi	Quantité (t)	14	185	6	4	0	24	7	8	7	1	94	104	11	11	33	29	31	80	647	0	647	520	24,42%
Lampes, néons	Quantité (t)	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	6	0	6	6	-8,13%
TOTAL Déchets	Quantité (t)	855	6 512	782	1 191	236	3 486	997	1 059	849	159	2 600	5 102	2 896	1 610	3 730	3 957	3 260	7 360	46 642	709	47 352	49 688	-4,70%

ANNEXE : LE TRI DES COLLECTES SELECTIVES PAR MATERIAUX ET COMMUNAUTE ADHERENTE EN 2013

Le tableau ci-dessous indique les tonnages valorisés en 2013.

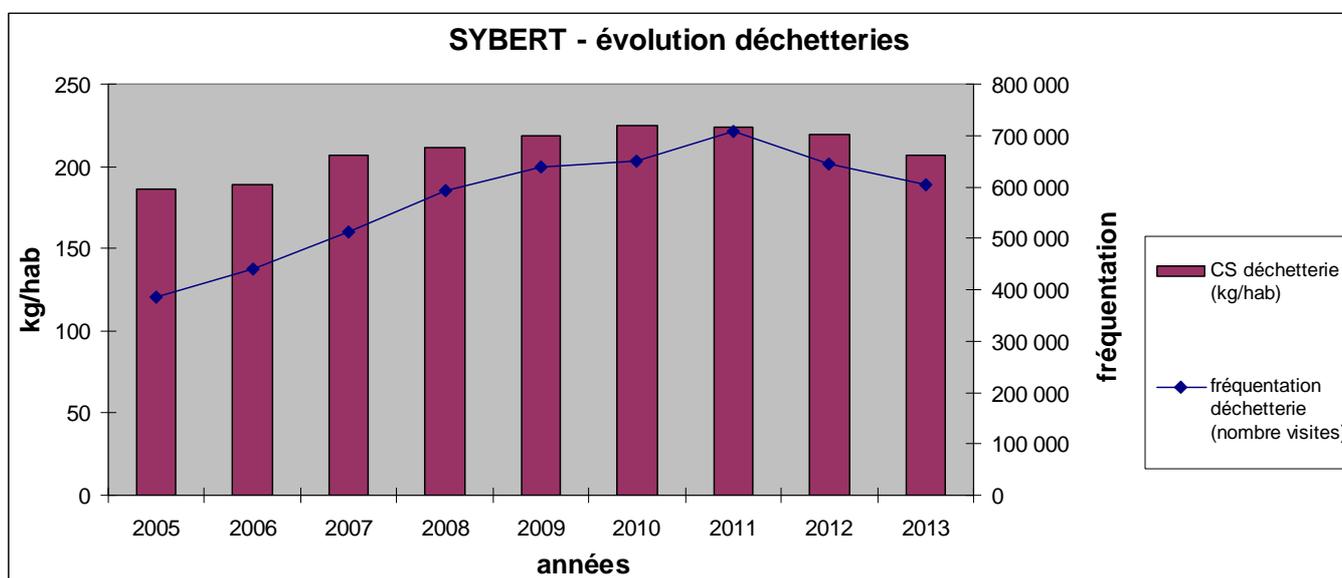
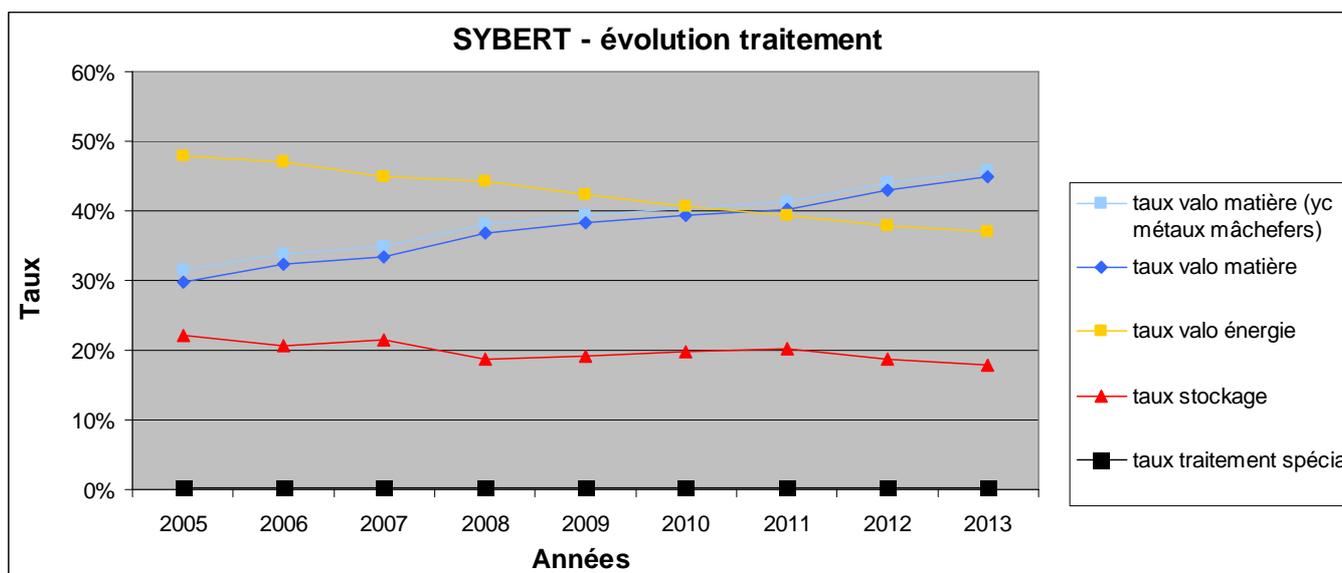
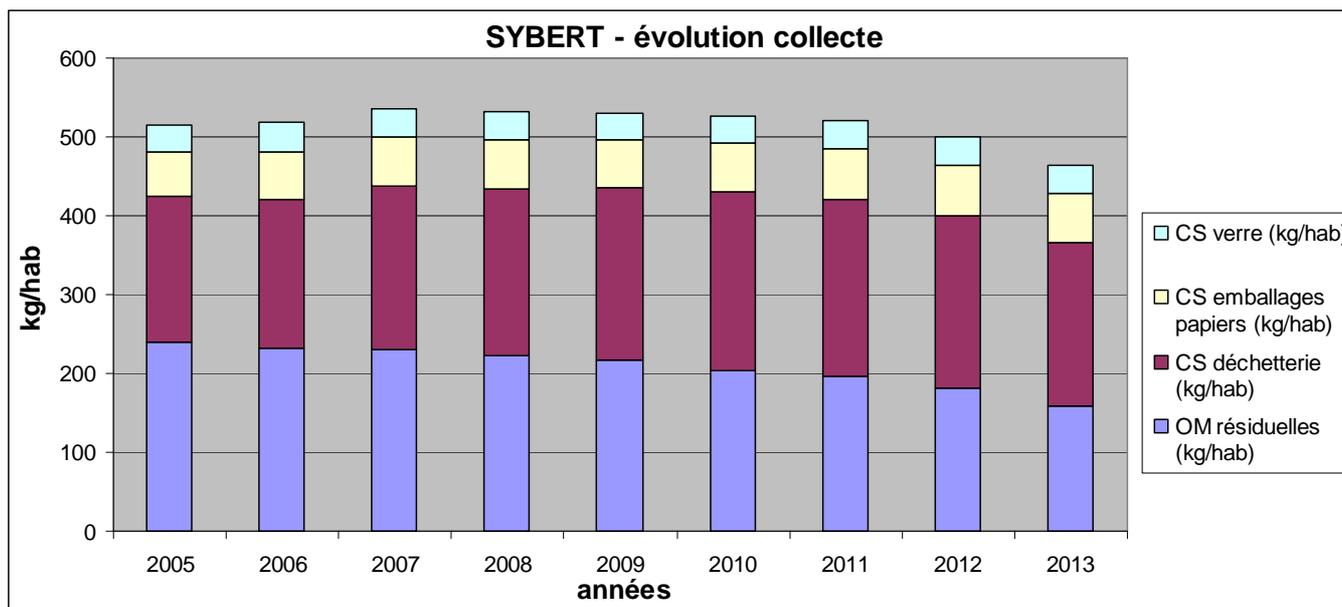
2013 (tonnes)	Verre	Papiers			Cartons			Plastiques			Métaux	Refus de tri	Freinte	Total (hors verre)
		1.11	GM	Total	EMR	ELA	Total	PET	PEHD	Total				
CAGB	5 834,99	3 096,56	2 412,98	5 509,54	2 447,07	175,08	2 622,15	563,58	264,71	828,29	432,78	1 841,14	46,44	11 280,34
CCALL	178,23	39,24	31,23	70,47	30,43	4,55	34,98	10,25	6,01	16,26	13,49	24,84	0,83	160,87
CCCQ	435,08	244,04(*)	36,10	280,14	77,10	12,26	89,36	25,14	15,75	40,89	29,72	50,28	1,45	491,84
CCPO	510,31	156,35	117,83	274,18	106,40	14,37	120,77	33,97	17,26	51,23	33,74	80,43	2,82	563,17
CCRO	184,80	71,54	52,88	124,42	65,54	4,32	69,85	11,87	4,88	16,74	12,52	43,79	1,44	268,77
CCVA	319,99	137,81	91,61	229,42	101,66	8,75	110,40	21,62	13,08	34,70	23,93	57,61	2,53	458,58
CCVDB	310,21	123,00	103,22	226,22	72,69	4,40	77,08	21,68	11,40	33,08	17,43	56,96	2,12	412,90
CCVSV	450,76	179,98	152,44	332,42	143,04	11,74	154,78	35,91	22,23	58,14	31,85	127,46	3,76	708,41
Total	8 224,37	4 048,52	2 998,30	7 046,82	3 043,91	235,46	3 279,37	724,01	355,31	1 079,33	595,48	2 282,51	61,39	14 344,89

(*) : en intégrant 244,04 tonnes de journaux magazines collectés par l'association TRI mais non traités par le SYBERT.

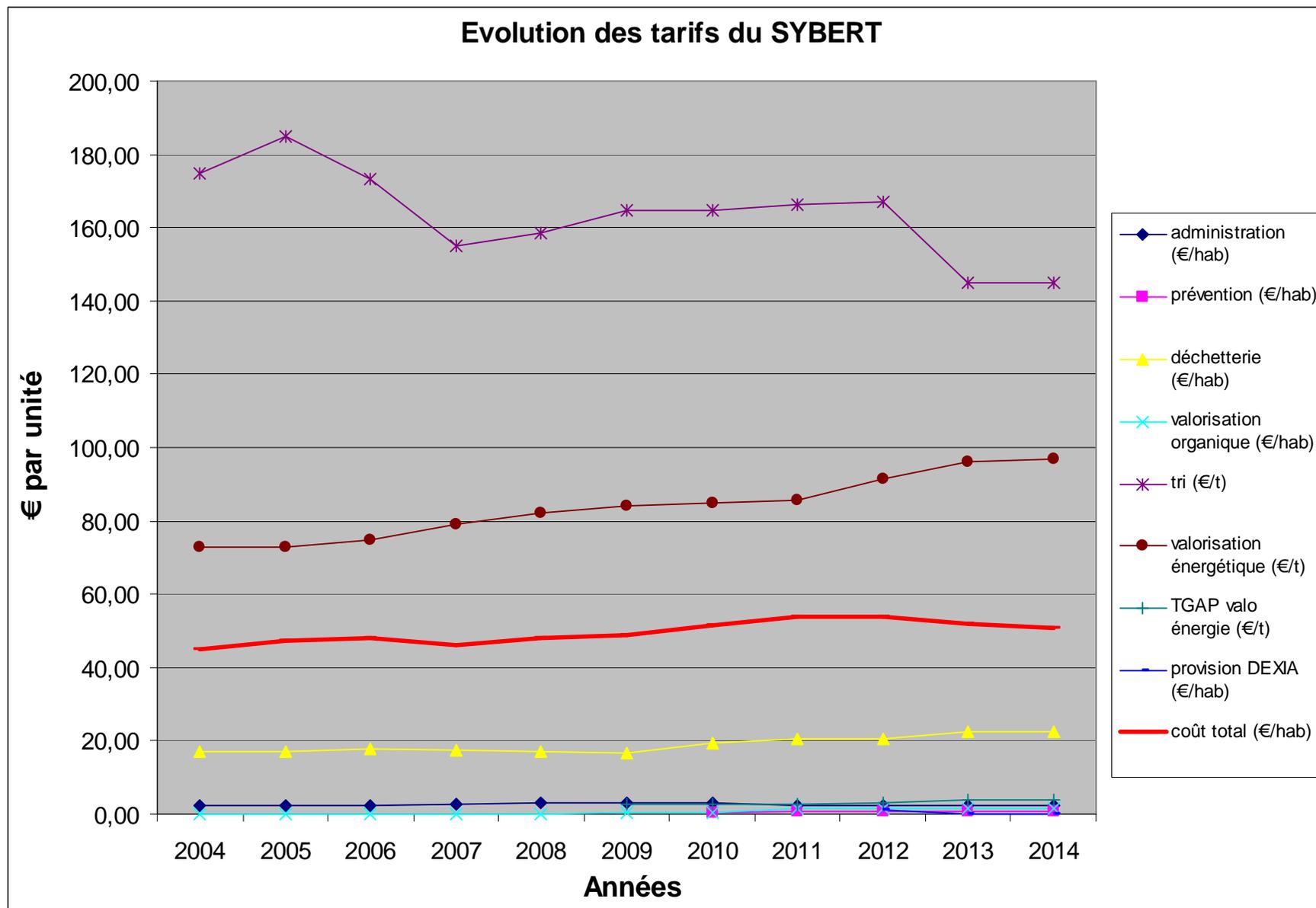
Le tableau ci-dessous indique l'évolution des tonnages 2013 par rapport aux tonnages 2012.

Evolution 2013/2012	Verre	Papiers			Cartons			Plastiques			Métaux	Refus de tri	Freinte	Total (hors verre)
		1.11	GM	Total	EMR	ELA	Total	PET	PEHD	Total				
CAGB	1,37%	-17,89%	9,65%	-7,74%	8,72%	12,43%	8,96%	19,89%	18,94%	19,58%	39,43%	12,04%	-79,03%	0,31%
CCALL	-16,12%	-12,66%	11,35%	-3,43%	-46,25%	26,70%	-41,90%	9,91%	32,31%	17,24%	56,18%	80,40%	-78,95%	-7,22%
CCCQ	-9,26%	3,42%	3,36%	3,42%	-12,14%	-11,99%	-12,12%	-15,44%	-2,95%	-11,02%	-8,21%	38,36%	-38,72%	0,46%
CCPO	-11,12%	-24,51%	2,30%	-14,93%	-24,34%	40,35%	-19,95%	12,33%	11,16%	11,93%	23,00%	10,36%	-80,36%	-11,12%
CCRO	-6,35%	-22,17%	24,48%	-7,42%	22,54%	-19,15%	18,76%	-37,12%	-26,36%	-34,32%	10,52%	27,23%	-76,40%	-0,66%
CCVA	-6,68%	-26,92%	42,54%	-9,27%	14,91%	10,29%	14,53%	-7,38%	14,12%	-0,30%	14,62%	-2,79%	-77,21%	-3,51%
CCVDB	-14,29%	-17,25%	57,86%	5,70%	1,83%	-41,70%	-2,33%	2,06%	-0,52%	1,15%	-2,76%	-4,91%	-77,07%	0,04%
CCVSV	-11,52%	-26,69%	30,14%	-8,33%	11,14%	16,58%	11,54%	7,02%	18,31%	11,08%	14,17%	18,44%	-76,05%	0,49%
Total	-2,49%	-17,95%	12,38%	-7,30%	5,77%	9,84%	6,06%	13,77%	15,67%	14,39%	30,34%	12,58%	-78,40%	-0,42%

ANNEXE : LES TENDANCES EN MATIERE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT



ANNEXE : EVOLUTIONS DES TARIFS



ANNEXE : TARIFS 2014

Contributions (appelées aux adhérents)

Administration générale : 2,45 € HT par habitant.

Prévention : 0,73 € HT par habitant.

Valorisation matière organique : 1,50 € HT par habitant.

Déchetteries ressourceries : 22,51 € HT par habitant.

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac : 145 € HT par tonne,
- emballages en bac : 296,00 € HT par tonne,
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne,
- incinération des refus de tri : voir incinération.

Incinération avec valorisation énergétique : 97,00 € HT par tonne + 4,08 € HT par tonne. .

Compostage individuel (pour les ménages)

- Composteur bois (300 et 600 l) + bioseau : 20 € TTC
- Composteur plastiques (400 l) + bioseau : 25 € TTC
- Bio-seau : 2 € TTC
- Lombricomposteur : 32 € TTC (avec retour possible et remboursement au cours du 1er semestre)

Compostage collectif (pour les ménages en collectifs)

- 6 < logements < 25 : 104 € TTC
- 26 < logements < 50 : 208 € TTC
- 51 < logements : 312 € TTC

Ce tarif comprend :

- la fourniture de composteurs en nombre et taille adaptés aux besoins de l'immeuble,
- l'équipement en bioseaux des foyers volontaires (demandés au cours de l'année),
- la fourniture en petit matériel (fourche, griffe...),
- des supports de communication (guide, affiches...),
- l'accompagnement à la mise en place et le suivi durant un an.

Déchetterie (pour les non-ménages)

Matériaux	Tarif	Maximum par jour
Inertes, gravats	30,50 € HT / m3	1 m3
Métaux	4,50 € HT / m3	3 m3
Déchets verts	12,50 € HT / m3	3 m3
Cartons, papiers, journaux, magazines	11,50 € HT / m3	3 m3
Encombrants en centre de stockage (ex classe 2)	37,00 € HT / m3	3 m3
Huile végétale (de friture)	1,00 € HT / litre	50 litres
Bois	21,00 € HT / m3	3 m3
Plastique	32,50 € HT / m3	3 m3
Frais de dossier	20 € HT par dossier	
Fourniture d'un badge	10 € HT par badge	

Rappels :

- apports gratuits pour les ménages du SYBERT.
- apports gratuits pour les communes et communautés du territoire, dans la limite des quantités maximums autorisés aux professionnels, payants au-delà.
- apports gratuits pour les communautés organisant un ramassage en porte à porte des encombrants, à la condition de prévenir 48 h avant.

Incinération (pour les non-ménages et autres clients)

Pour les déchets d'activités professionnelles :

- < 600 kg : 63 € HT (forfait),
- > 600 kg : 97,00 € HT par tonne + 4,08 € HT par tonne TGAP,
- apports nécessitant une présence : majoration de 100 €.

Pour les boues de la station d'épuration « Port Douvot » de la Ville de Besançon :

- 22,98 € HT par tonne au titre du traitement,
- 14,16 € HT par tonne au titre du gros entretien renouvellement (GER),
- 4,08 € HT de TGAP par tonne.

Tri et mise en balle (pour les non-ménages et autres clients) :

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac : 145 € HT par tonne,
- emballages en bac : 296,00 € HT par tonne,
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne,
- incinération des refus de tri : voir incinération.

Mise en balles seule (sans tri) :

- 19,09 € HT par tonne.